

Séance du 23 mars 2023

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Antony GAUTIER, Maire, sur la convocation qui lui a été faite le dix-sept mars deux mille vingt-trois et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

À l'ordre du jour de cette séance :

A) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : Bonsoir à toutes et tous. Je vous propose de débiter la séance en désignant notre benjamin de séance comme secrétaire de séance. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition.

Monsieur VANDENABEELE est désigné secrétaire de séance.

B) APPEL NOMINAL

M. le Maire : M. VANDENABEELE, je vous laisse la parole pour procéder à l'appel nominal.

PRÉSENTS (24) : Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Gaëlle LEFÈVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Mathilde CHARPENTIER, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Géry DELANGUE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Bénédicte CREPEL, Maxime DEPLANCKE, Linda WHEATLEY, Émilie DUCOURANT, Clotilde SAULNIER, Vanessa DEHONDT.

Procurations (6) :

Arnaud DEVILLEZ	donne procuration à Mathilde CHARPENTIER
Pierre GRANDGENEVRE	donne procuration à Gilles DEVIENNE
Valérie COUTURE	donne procuration à Gaëlle LEFÈVRE
Denis BECUWE	donne procuration à Laurence DUREY
Aurélien BEAUFROME	donne procuration à Sophie SPATOLA
Marc DENEUCHE	donne procuration à Maxime DEPLANCKE

Absents (3) : Sébastien MALESYS, Nathalie BAUCHART, Bérangère VERFAILLIE.

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	24
Procurations	:	6
Absents	:	3
Nombre de votants	:	30

M. le Maire : Merci. Nous avons 24 élus présents, six pouvoirs, deux absents et une élue excusée. Le quorum est donc atteint, nous pouvons valablement délibérer ce soir.

Je vous souhaite la bienvenue ici à l'Hôtel de Ville pour les personnes qui nous rejoignent dans le public. Bonsoir, Jacques et Christian. Bienvenue également à celles et ceux qui nous suivent en direct sur la chaîne YouTube de la Ville.

C) PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022

M. le Maire : Je vous propose de débiter la séance en évoquant le procès-verbal de notre séance du 19 décembre dernier. Vous avez pu en prendre connaissance. Y a-t-il des remarques à apporter ? Non ? Je vous propose de l'adopter. Qui vote pour ? Il est donc adopté, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

D) COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire : Vous vous en doutez, c'est donc le cœur lourd que je vais débiter cette séance, avec évidemment l'évocation de la disparition, ce dimanche, de Michel GILLOEN.

Avec lui, c'est un homme profondément attaché au service public et à notre Ville qui disparaît. Après avoir été agent municipal de 1978 à 1987, Michel est devenu adjoint au Maire de 1989 à 2001, puis premier adjoint au Maire de 2001 à 2006, sous les mandats de Jean DELOBEL. Michel accède ensuite aux responsabilités de Maire de 2006 à 2014 et il porte beaucoup de projets qui visent à transformer notre Ville. Je cite notamment la rénovation de la place Achille Liénart, la création du pôle d'échanges de la gare, le terrain synthétique qui se situe au complexe sportif Charles Lesage ou encore le nouveau restaurant de l'école Charles Decoster - Thyl l'Espiègle.

Michel avait aussi à cœur de mener des projets solidaires, avec la création entre autres, de l'épicerie solidaire, par exemple, ou bien beaucoup de projets en direction de la jeunesse à laquelle il portait une grande attention. Michel aura aussi beaucoup œuvré à la création de la Communauté de communes de Flandre Intérieure. En sa qualité de président de l'ancienne Communauté de communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys jusqu'en 2014, il était même devenu, à la création de la CCFI, le premier vice-président en charge de l'habitat. Michel s'est aussi beaucoup engagé pour défendre notre territoire à travers notamment son mandat de conseiller général de 2008 à 2015.

Vous l'avez compris, Michel, c'était véritablement un homme de cœur, dont la bienveillance était reconnue par tous. Je garde, nous gardons de Michel l'image d'un homme humble, soucieux du bien-être et qui voulait toujours améliorer le quotidien de ses concitoyens, un homme engagé aussi qui aura, tout au long de sa vie, défendu la justice sociale et le service public.

Vous l'avez vu, j'ai décidé, dès ce lundi, de mettre les drapeaux de l'Hôtel de Ville en berne et de mettre aussi à disposition de toutes celles et ceux qui le souhaitent, un livre d'or de condoléances dans le *hall* de l'Hôtel de Ville. Au nom de tout le Conseil municipal, je m'associe évidemment aujourd'hui à toute la peine, à la peine de toute sa famille et de tous ses proches, en particulier Anne-Sophie et Lionel, ses enfants ; Basile, Louison, César et Violette, ses petits-enfants et Suzette, sa compagne.

Au nom de toutes les Bailleuloises et de tous les Bailleulois, je souhaitais donc aujourd'hui lui rendre un vibrant hommage ; cet hommage qu'il mérite tant, l'hommage solennel et reconnaissant de toute une ville pour l'un de ses plus fidèles serviteurs. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons souhaité renommer le stade de rugby « Stade Michel Gilloen », en concertation avec sa famille, pour témoigner aussi de tout son amour du sport et de toute l'attention qu'il aura pu porter au club de rugby pendant ses années de Maire de Bailleul.

Je vous propose donc, en mémoire de Michel GILLOEN et en remerciement de tous les services qu'il aura pu rendre à Bailleul, de bien vouloir vous lever et de procéder à une minute d'applaudissement.

Une minute d'applaudissement en la mémoire de Michel GILLOEN.

M. le Maire : Nous avons aussi malheureusement appris la disparition de Mme Anne BUNS, de son nom de jeune fille MOREAU, il y a tout juste quelques semaines. Anne était, vous le savez, une agricultrice passionnée et historiquement implantée à La Crèche. Beaucoup connaissaient son implication sur le territoire, à produire et à consommer localement, puisque nous pouvions la retrouver régulièrement sur le marché du mardi matin à Bailleul. Je voulais, au nom du Conseil municipal, adresser mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches, en ces circonstances particulièrement douloureuses.

Sans transition, je reviens aux affaires municipales pour vous informer de l'arrivée, dans nos effectifs, de notre nouvelle directrice générale des services, Anne DEPARDIEU, depuis le 16 janvier dernier. Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je voulais souhaiter la bienvenue à Anne. Nous sommes ravis que vous ayez rejoint notre Ville. Nous vous souhaitons, puisque votre réussite est liée à la nôtre et notre réussite est liée aussi à la vôtre, tous nos vœux de plein succès dans ces nouvelles responsabilités. Merci beaucoup et très heureux de vous accueillir aujourd'hui dans la Ville de Bailleul.

Je souhaite aussi revenir quelques instants sur les cérémonies de vœux de janvier dernier. Vous avez été nombreux à y participer. C'était une première du mandat que

nous avons souhaité moderniser dans la proximité et dans la simplicité aussi, puis dans la convivialité. Je crois que l'objectif a été atteint, dans les hameaux et à Bailleul, grâce aussi à la très nombreuse participation des Bailleuloises et des Bailleulois.

Nous renouvellerons ces cérémonies en 2024, en essayant toujours de les faire évoluer. J'ai envie aujourd'hui de remercier toutes celles et ceux qui se sont impliqués pour organiser ces cérémonies et qui ont donc contribué à leur réussite. Je veux citer les associations, les comités des fêtes, les agents, les élus et bien évidemment tous les Bailleulois.

Dans la continuité des vœux, nous avons pu vivre en février dernier une formidable nouvelle édition de notre carnaval. C'était vraiment un beau moment, un moment de fête, de bonheur, de retrouvailles, de respect et de tradition. C'était aussi un moment qui a rassemblé une foule immense, puisque beaucoup ont pu dire que c'était l'une des éditions qui avaient rassemblé le plus de public.

Au nom de notre Conseil municipal, je voulais remercier et saluer tout le travail qui a été mené par la société Philanthropique pour nous proposer cette magnifique édition et remercier aussi l'ensemble des services de la Ville et des services de l'État qui se sont investis pour cet événement. Il s'est déroulé dans de très bonnes conditions et nous pouvons nous en réjouir. Cela contribue significativement au rayonnement de notre Ville. Je pense que nous sommes déjà toutes et tous prêts pour l'édition 2024 pour laquelle nous avons déjà pris rendez-vous le 9 février prochain. Bravo et merci encore à la société Philanthropique.

Puis, vous l'avez vu aussi, nous avons profité de ce carnaval pour fêter le 50^{ème} anniversaire de notre jumelage avec la ville écossaise d'Hawick. Nous étions particulièrement heureux de recevoir à nouveau à Bailleul nos amis écossais. C'était un beau moment de commémoration ; un moment au cours duquel nous avons partagé cette fraternité internationale à laquelle nous tenons beaucoup. Vous le savez, nous sommes particulièrement attachés aussi à la richesse de ces relations internationales. Nous organiserons d'ailleurs d'autres événements avec nos villes jumelles que sont Hawick, Werne, Izegem, Kyritz et Walcz les 8 et 9 mai prochains pour justement mettre encore à l'honneur cette relation internationale à laquelle nous sommes profondément liés.

Autre sujet que je voulais rapidement évoquer avec vous, c'est la première « Semaine zéro discrimination » qui a été proposée cette année à Bailleul. Ce fut une belle réussite pour lutter contre toutes les formes de discrimination, pour inclure davantage les personnes en situation de handicap et pour promouvoir l'égalité dès le plus jeune âge. Je voulais dire un grand bravo à toutes celles et ceux qui se sont engagés dans ce bel événement et tout particulièrement Mme Laurence DUREY, notre conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes-hommes entre autres, et en charge en particulier de la lutte contre les discriminations, qui a eu cette très belle idée. Cela a permis de mobiliser aussi les services du CCAS et des services de la Ville, nos différents partenaires, les associations autour de cette belle semaine. Vraiment bravo, parce que je crois que c'est

aussi important de pouvoir montrer qu'à Bailleul, nous refusons toute discrimination. Ces actions-là contribuent naturellement à renforcer ce sentiment d'égalité entre les différentes personnes. Bravo, à Laurence DUREY, et bravo à toutes celles et ceux qui se sont engagés dans cet événement.

Je devais également revenir devant vous sur la très bonne nouvelle de la labellisation de notre Ville au dispositif national « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Vous vous en souvenez, c'est un dispositif dans lequel la Ville s'est engagée en 2019, qui doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle des personnes privées durablement d'emploi. Depuis 2020, nous avons décidé de consacrer beaucoup de moyens pour porter cette candidature, en partenariat notamment avec la Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI), le Département du Nord et la Région Hauts-de-France.

L'entreprise à but d'emploi qui a été créée en ce sens, présidée par notre adjoint Gilles DEVIENNE – que je salue – maintenant, a vocation à voler de ses propres ailes et à proposer une nouvelle offre de service sur notre territoire, en incluant évidemment, en matière d'insertion professionnelle, ces personnes privées durablement d'emploi.

Je voulais remercier toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans cette belle aventure depuis le début : les élus, les agents, les acteurs de l'emploi, les bénévoles avec évidemment une mention toute particulière pour les membres de l'association Escabelle qui n'ont jamais rien lâché, qui ont toujours fait preuve de beaucoup d'enthousiasme et grâce auxquels nous avons eu cette très bonne nouvelle.

Je vous propose une vidéo qui récapitule les dernières semaines en matière d'événements sur Bailleul. Ce moment est arrivé, donc je vous propose de profiter de ce petit récapitulatif.

Projection d'une vidéo récapitulative des événements à Bailleul de janvier à mars.

M. le Maire : C'était un bel aperçu de ce qui a pu se passer pendant ces trois derniers mois.

Je voulais revenir quelques instants sur l'opération « Fleuris ta ville » dont nous venons de voir quelques photos. C'est une opération qui a été lancée l'année passée, qui est pilotée par nos deux élues, Michèle LEGRAND et Sophie SPATOLA, en lien avec les agents municipaux. C'est un dispositif qui propose aux Bailleulois de végétaliser l'espace public et de participer au concours des Maisons fleuries.

Je voulais aussi rappeler que celles et ceux qui sont intéressés par cette démarche ont jusqu'au 31 mai pour pouvoir présenter leur candidature. Rien ne presse, mais sachez que les services municipaux et nos élus sont à la disposition des personnes qui peuvent être intéressées par l'opération « Fleuris ta ville ».

Je veux, enfin, clôturer ces communications en parlant culture et rayonnement de notre Ville, d'abord en disant un mot sur le vernissage de l'exposition de l'École municipale d'arts plastiques qui s'est tenu le 5 mars dernier et qui, une nouvelle fois, a attiré de nombreux visiteurs venus découvrir le talent des élèves de l'EMAP. Ils sont, cette année, 118, c'est-à-dire 28 de plus que l'année dernière, avec une particularité, cette année, nous avons décidé d'ouvrir un cours proposé pour les trois à cinq ans et qui marche très bien.

C'est donc, vous le comprenez, un engouement très important autour de l'École municipale d'arts plastiques dont je suis très heureux, car vous savez que l'ouverture culturelle, notamment celle des plus jeunes, fait partie des engagements de la Municipalité. Cet engouement, nous le devons notamment au travail formidable qui est mené par nos deux agentes municipales que sont Aurélie HÉCART et Christine ROUSSEAU, dont je suis convaincu que la pédagogie et l'inventivité créent une source de motivation très importante pour les élèves, donc merci à elles.

Pour celles et ceux qui n'auraient malheureusement pas eu l'occasion de se déplacer le 5 mars dernier, vous avez encore la possibilité de profiter de cette exposition au 2^{ème} étage du musée, puisque vous pouvez aller admirer gratuitement les œuvres de nos élèves de l'École municipale d'arts plastiques à côté de celles des peintres régionalistes du XIX^{ème} siècle qui sont exposées dans notre musée. Vous voyez qu'il y a vraiment un choix très important d'œuvres au niveau du musée Benoît-De-Puydt. Il y a une imagination très importante qui est portée par nos élèves de l'EMAP.

Cela me permet aussi, puisque j'évoque le musée, de vous donner quelques chiffres sur l'exposition « Magies baroques » qui se tient au musée depuis novembre dernier. Sachez qu'aujourd'hui, cette exposition est organisée en partenariat avec le Centre des monuments nationaux. Elle a pu rassembler exactement 2 315 visiteurs, ce qui est un chiffre très important, dont 848 enfants de la maternelle au lycée. Si vous ne l'avez pas encore vue, précipitez-vous au musée, parce que c'est vraiment une très belle réussite. Sachez que cette exposition sera visible jusqu'au 21 mai prochain. L'entrée est gratuite.

Pour terminer sur la thématique de l'ouverture à la culture et à l'art, je suis très heureux d'annoncer la retransmission qui est prévue en direct le 16 mai prochain dans le square Leroy, donc juste derrière l'Hôtel de Ville, de l'opéra Falstaff, dans le cadre d'un partenariat entre la CCFI, la Ville de Bailleul et l'opéra de Lille. C'est une soirée gratuite, en plein air, qui permet d'avoir un accès à la culture pour tous. Cela se décline aussi dans la continuité des séances de cinéma en plein air que nous avons organisées durant l'été 2022 et que nous reproduirons en 2023. Vous avez, à travers cet opéra qui arrivera en plein cœur de Ville de Bailleul, une nouvelle occasion de cultiver chez les petits et les grands l'envie de s'éveiller à la culture et à l'art.

Enfin, quand on parle d'attractivité et de rayonnement du territoire, je souhaitais porter à votre connaissance l'avancement significatif de la candidature de la Communauté de communes de Flandre Intérieure à l'accueil de la Cité régionale de la bière à Bailleul sur le site de Nordlys. C'est un magnifique projet pour faire rayonner notre Ville et plus

largement le territoire de la Flandre Intérieure, avec une candidature qui aujourd'hui s'accompagne du soutien de nos voisins, la Communauté de communes des Monts de Flandre, la Communauté de communes Flandre Lys, la communauté urbaine de Dunkerque, nos voisins belges. C'est tout un territoire qui se mobilise autour de ce projet de candidature de Cité de la bière.

Je voulais citer toutes les équipes de la CCFI, de l'Office du tourisme intercommunal, de la Ville de Bailleul et tous les partenaires associatifs et brassicoles qui sont aujourd'hui en ordre de marche pour présenter la plus belle candidature possible, et saluer, dans ce sens-là, tout l'investissement du président de la CCFI, Valentin BELLEVAL, et du vice-président en charge du développement culturel et de l'identité du territoire, César STORET, qui portent cette candidature. Vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises et nous le répétons aujourd'hui, nous sommes convaincus que nous avons des atouts indiscutables pour être le territoire qui serait amené à accueillir la Cité de la bière ; ce projet sera porté par la Région des Hauts-de-France et sera une perspective structurante pour l'avenir du territoire.

Avec toute l'équipe municipale et tous les élus de la CCFI, nous y croyons dur comme fer. C'est un beau projet et je ne vous dévoile pas aujourd'hui ses contours, parce que la candidature n'est pas encore finalisée, mais sachez que cette candidature devrait être officialisée début avril. Donc, nous y sommes proches, puisque l'appel à manifestation d'intérêt de la Région prévoit une date limite de dépôt des candidatures au 30 avril prochain. En 2020, nous avons pris l'engagement de porter la candidature d'une Cité de la bière à Bailleul. Aujourd'hui, nous le faisons. C'est donc, dans quelques jours, bientôt chose faite. Je compte évidemment sur toutes les Bailleuloises et tous les Bailleulois pour défendre cette candidature, parce que ce serait un véritable atout pour notre territoire, la Flandre Intérieure.

Voilà, mesdames et messieurs, ce que je voulais vous dire en introduction de cette séance du Conseil municipal sur certains sujets d'actualité. Je vous invite désormais à passer à l'ordre du jour de notre séance avec, en particulier, le débat sur les orientations budgétaires 2023 qui, vous le découvrirez dans quelques instants, ne sont malheureusement pas très réjouissantes. Nous évoquerons également dans l'ordre du jour la décision de la Ville d'adhérer au réseau « Film *friendly* », qui est un réseau dont Sophie SPATOLA nous parlera dans quelques minutes, qui permet d'identifier la Ville pour accueillir davantage de tournages de films ou de séries comme celui qui a pu avoir lieu il y a quelques jours, rue Arnould Straete et rue de l'Ancienne Poste aux Chevaux. Nous évoquerons également un soutien que la Ville veut accorder à l'Assiette Gourm'Hand pour sa 20^{ème} édition en 2023.

Voilà en quelques mots le programme de la séance pour laquelle je vous informe que conformément aux conclusions de la Conférence d'organisation qui est prévue à l'article 15 du règlement intérieur du Conseil municipal, les délibérations 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 13 ne feront pas l'objet d'un débat public, mais feront l'objet d'un vote groupé sans débat, donc en fin de séance. Je préciserai, au moment du vote groupé, l'objet de chacune de ces délibérations.

Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

E) DÉLIBÉRATIONS

23/001 – Finances – Rapport d'observations définitives n° 2020-101 de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Bailleul sur les exercices 2014 à 2020 – Actions entreprises suite aux recommandations

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le cadre des juridictions financières et notamment l'article L. 243-9 ;

Vu la délibération n° 21/060 du 7 octobre 2021 relative à la présentation du rapport d'observations définitives n° 2020-101 de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Bailleul sur les exercices 2014 à 2020 à l'assemblée délibérante et au débat qui s'en est suivi ;

Considérant qu'au terme d'une procédure contradictoire, la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France a arrêté en date du 10 septembre 2021 son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune pour les exercices 2014 à 2020 ;

Considérant que le délai d'un an depuis la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est écoulé et qu'il convient de présenter à l'assemblée les actions mises en œuvre afin de répondre aux recommandations formulées ;

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a pris acte du rapport lors de sa réunion du 14 mars 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté tel que joint à la présente délibération.

M. le Maire : La première délibération appelle la présentation des actions mises en œuvre par la Ville pour faire suite au rapport d'observations relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville sur la période 2014 et 2020, mené par la Chambre régionale des comptes.

Il ne m'appartient pas aujourd'hui de revenir sur le contenu de ce rapport, nous en avons déjà suffisamment discuté en séance du Conseil municipal, mais il était important, puisque c'est une obligation mais aussi en termes de transparence de l'action publique,

de vous faire part des différentes initiatives prises par la Ville depuis la remise de ce rapport, pour répondre aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Historiquement, il y avait une première recommandation qui consistait à mettre en place une comptabilité d'engagement. Évidemment, cette recommandation a été mise en place dès le second semestre 2022. La Ville a décidé également d'optimiser son système d'achat public, en mettant fin à la multiplicité des délégations en matière d'achats et de dépenses publiques, et de procéder également depuis le début du mandat – vous le savez – à une gestion rigoureuse et à un suivi quotidien des dépenses pour éviter naturellement les dérives qui avaient été constatées sur la période 2014-2020.

Ensuite, vous aviez une deuxième recommandation qui concernait les délais de paiement, puisque je vous rappelle que dans le Code de la commande publique, les délais de paiement sont fixés au maximum à 30 jours. Il avait été constaté par les magistrats de la Chambre régionale des comptes que ce délai était en moyenne de 45 jours sur la période 2016-2020. Sachez que depuis le début du mandat, nous avons ramené ce délai à un délai conforme au Code de la commande publique, en moyenne aux alentours de 20 jours. Encore une fois, cette recommandation-là est désormais satisfaite au sein du fonctionnement de l'administration municipale.

Enfin, il y avait quatre autres sujets sur des recommandations, en matière de fonctionnement de l'administration, d'abord par rapport au règlement interne de la commande publique. Je l'avais évoqué, il me semble, lors de notre dernière séance du 19 décembre 2022, à travers l'adoption d'un règlement interne de la commande publique que nous avons voté à l'unanimité pendant cette séance de décembre 2022 et qui permet aujourd'hui de préciser très clairement le fonctionnement de la collectivité en matière d'attribution des marchés publics, qui respecte les principes fondamentaux de la commande publique. Nous avons déjà anticipé – je vous l'avais dit lors de la séance du 19 décembre 2022 – certains de ces éléments depuis le début du mandat, en procédant par exemple systématiquement à la règle des trois devis avant de choisir une entreprise avec laquelle nous décidons de travailler. Je pense que c'est un élément important qui, aussi, clarifie le fonctionnement en matière d'engagement budgétaire de la collectivité.

La Chambre régionale des comptes avait également demandé de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements, notamment à travers un plan pluriannuel des investissements (PPI). Vous le savez également, nous avons présenté le premier PPI du mandat lors de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2022. Nous avons, à travers ce document, une prospective pluriannuelle, comme son nom l'indique, sur les différentes années du mandat, donc jusqu'au moins en 2026, des opérations d'investissement que la Ville pourrait porter. Nous en reparlerons dans quelques instants. Ce PPI est un document qui n'est pas figé, qui a vocation à évoluer en fonction des contextes budgétaires. Malheureusement, nous l'évoquerons aussi dans quelques minutes – n'est-ce pas, M. le premier adjoint ? – le contexte budgétaire évolue et pas forcément comme

nous l'aimerions. Nous réajusterons le contenu du PPI sur la période 2023-2026 au regard de ces nouveaux éléments budgétaires et cela, en toute responsabilité.

Deux derniers points à soulever, le pilotage de l'administration municipale où la Chambre régionale des comptes avait souligné un défaut en matière de gestion du personnel notamment, et des *processus* de prise de décision. Nous avons, en octobre 2021 et en juin 2022, adopté, au sein de notre assemblée, les lignes directrices de gestion qui permettent de donner un cadre très précis en matière de gestion du personnel, qui fixent aussi des priorités notamment au niveau de l'accompagnement des carrières, au niveau de la formation des agents. Je parle sous l'écoute attentive de Mme Céline THIBAUT, conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et qui fait un travail remarquable sur ce sujet. Donc, c'est aujourd'hui un document qui accompagne les agents dans leur quotidien et qui permet d'avoir une administration municipale qui, sous l'autorité de notre nouvelle directrice générale des services, est beaucoup plus structurée et beaucoup plus à même de répondre aux besoins de ces agents.

Enfin, le dernier sujet est celui de la propreté urbaine, puisque dans le cadre de son rapport, la Chambre régionale des comptes avait souhaité mener une étude spécifique en matière de mobilisation des moyens au niveau de la Commune sur la propreté urbaine. C'est aussi un sujet que nous avons évoqué il n'y a pas longtemps en séance du Conseil municipal. Vous le savez, je ne vais pas revenir sur tout l'historique des moyens mobilisés en matière de propreté urbaine depuis le début du mandat mais en résumé, nous sommes passés de trois agents en 2020 à neuf agents dédiés à la propreté urbaine aujourd'hui. Nous avons des agents qui interviennent maintenant du lundi au dimanche. Nous avons également investi pour améliorer la qualité de l'intervention sur le domaine public avec notamment l'acquisition d'une balayeuse de rue en 2021 pour un montant d'un peu plus de 130 000 €, de mémoire. Nous avons lancé aussi une grande campagne de communication et de sensibilisation autour de la propreté urbaine. Il y avait, il y a encore quelques semaines, des affiches dans les panneaux sucettes de la Ville qui permettaient de transmettre des messages de sensibilisation pour le respect de l'espace public. Nous poursuivrons cette campagne de communication en 2023. Nous avons également décidé, lors de notre séance du 4 avril 2022, d'adhérer à l'Association des villes pour la propreté urbaine. C'était également une recommandation de la Chambre régionale des comptes. Donc, nous l'avons fait et aujourd'hui, nous travaillons avec cette association pour nous accompagner sur cette politique de propreté urbaine. Sachez simplement un chiffre, c'est qu'aujourd'hui, la propreté urbaine, donc, juste le nettoyage de l'espace public, c'est plus de 300 000 € mobilisés sur le budget de fonctionnement. Je vous laisse imaginer tout ce que nous pourrions faire avec 300 000 € si nous n'avions pas à les consacrer pour ramasser les déchets que certains individus laissent sur l'espace public.

Globalement, vous avez les principales actions mises en œuvre par la Ville depuis la remise du rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous l'avez compris, nous sommes aujourd'hui sur un véritable pilotage de l'administration municipale et une vraie politique des ressources humaines. Nous sommes évidemment sur une gestion

financière saine, soutenable et puis sincère, puisque je vous rappelle que l'un des principes des finances publiques est la sincérité des comptes. Aujourd'hui, c'est ce qui nous guide. Nous le verrons également dans quelques instants lorsque nous aborderons le débat sur les orientations budgétaires.

Voilà, mesdames et messieurs, les informations que je souhaitais vous donner sur ces recommandations de la Chambre régionale des comptes. Est-ce que vous avez des souhaits d'intervention ? Non. Je mets aux voix l'adoption de cette réponse à la Chambre régionale des comptes. Qui vote pour ? Très bien, je vous remercie.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ

23/002 – Finances – Budget principal – Exercice 2023 – Débat et rapport sur les orientations budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques ;

Le Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est un support au débat d'orientation budgétaire, première étape du cycle budgétaire. Il permet à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur les orientations budgétaires de la Commune.

Ce rapport permet d'informer les membres du Conseil municipal du contexte économique et de ses répercussions sur la Commune en termes de projection de recettes et de dépenses, de niveau des principaux ratios financiers, de suivi de l'endettement.

Les données chiffrées, indiquées dans ce rapport, représentent des ordres de grandeur visant à informer le Conseil quant aux conséquences des orientations budgétaires 2023, préalables au vote du Budget primitif 2023.

Elles ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors de son vote.

Le ROB présente ainsi :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses en précisant les hypothèses retenues en matière de fiscalité, de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'intercommunalité ;
- l'évolution prévisionnelle de l'endettement ;

- les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- les informations relatives à la gestion de l'encours de dette ;
- les données relatives à la gestion des ressources humaines.

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a pris acte du rapport lors de sa réunion du 14 mars 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Débat sur les orientations budgétaires 2023 sur la base du Rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,
- **AUTORISER** M. le Maire ou l'un des membres du Conseil municipal par délégation à signer tout document relatif à cette délibération.

M. le Maire : Nous allons passer maintenant au point majeur de la séance, c'est-à-dire celui au cours duquel nous allons aborder les orientations budgétaires 2023. J'ai un peu défloré le sujet, puisque je vous ai dit que ces prévisions n'étaient pas bonnes. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte de crise, puisque c'est un budget de crise que nous allons présenter en 2023 ; un budget dans lequel nous avons à faire face à des dépenses supplémentaires, importantes, qui n'étaient pas prévues en 2022. Vous vous souvenez, dès le début du mandat, nous avons fixé une trajectoire financière, une prospective financière qui devait, au bout de deux années de mandat, nous permettre d'appréhender les questions budgétaires de façon plus sereine, avec une trajectoire financière qui devait travailler sur les dépenses de fonctionnement, pour dégager une capacité d'autofinancement qui devait ensuite nous permettre d'investir.

Cette trajectoire financière-là, nous l'avons suivie, puisque souvenez-vous du budget primitif 2022 que nous avons voté en avril 2022, nous étions sur des voyants qui étaient tous au vert et nous avons retrouvé une capacité d'investissement très importante qui nous permettait de porter les projets d'équipement structurants que nous avons déjà présentés, sauf que depuis un peu moins d'un an, le contexte économique global s'est malheureusement détérioré avec un impact significatif sur le financement des collectivités et Bailleul n'échappe malheureusement pas à ces impacts-là. Nous allons le voir aujourd'hui, nous nous situons encore une fois dans un contexte budgétaire très dégradé qui nous oblige – comme je viens de l'indiquer il y a quelques instants – à être en 2023 sur un budget de crise.

Je passe la parole à Christophe LEGROIS, le premier adjoint, pour évoquer le contenu de ces orientations budgétaires.

Christophe LEGROIS : Merci, M. le Maire.

En entame de cette présentation, je voudrais vous dire que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit forcément être affiné, il doit être consolidé en vue du budget primitif qui vous sera présenté le 13 avril. Je dis cela pourquoi ? Parce qu'on travaille

encore tous les jours, toutes les heures sur le sujet pour faire en sorte que la Ville sorte un budget qui soit cohérent et qui permette de fonctionner du mieux possible.

On est aujourd'hui sur la partie reprise par anticipation des résultats de 2022, vous voyez en section de fonctionnement un résultat net excédentaire de 2 801 000 €. En investissement, en résultat de clôture, vous avez un besoin de financement de 580 137 €. Lorsque nous ajoutons les restes à réaliser, c'est-à-dire les reports en dépenses et en recettes d'investissement, nous avons un besoin de financement de 293 269 €. Cela peut paraître, comme cela, un peu négatif, mais cela ne l'est pas du tout. On est vraiment sur un compte administratif qui est plutôt positif, avec un excédent cumulé de clôture à hauteur de 2,5 millions d'euros. Voilà pour le compte administratif prévisionnel.

Un élément important à vous présenter sur le compte administratif, c'est la capacité de désendettement. On dit qu'elle est exemplaire et effectivement, elle est exemplaire, mais elle ne se suffit pas à elle-même. Vous avez l'épargne brute qui est représentée. Donc :

- en 2019, on le sait, nous étions à 13 200 € et avec une capacité de désendettement, il nous fallait 61 années. Je crois que je n'aurais pas vu le désendettement à l'époque ;
- en 2020, nous étions à 223 900 €, 19,6 ans, cela se réduisait un peu ;
- en 2021, avec tous les efforts que nous avons faits, nous arrivions à une épargne brute de 1 944 000 € pour une capacité de désendettement de 1,8 an ;
- en 2022, on voit que les choses évoluent et pas forcément dans le bon sens avec une épargne brute qui diminue à 1 169 000 € et une capacité de désendettement de 2,6 ans.

Les perspectives ne sont pas bonnes, mais on fait tout pour faire en sorte qu'en 2023, on ait encore quelque chose en épargne brute. Les premières perspectives montrent une épargne qui pourrait être négative.

Un élément important aussi qu'il faut vous dire, la pression fiscale pour la Ville de Bailleul est de 548 € par habitant, alors que sur les villes de même strate, nous sommes plutôt à 779 €. Donc, la pression fiscale aujourd'hui sur les habitants de Bailleul n'est pas très élevée. Elle est élevée, mais elle ne l'est pas trop. En endettement par habitant, nous avons une moyenne nationale pour les communes de même strate de 862 €, alors qu'à Bailleul, nous sommes à 198 €. Pour le désendettement des communes, vous voyez que pour les communes de plus de 10 000 habitants, la moyenne est de 6,4 ans. Nous sommes en 2022 à 2,6 ans.

Si on regarde ce tableau, on se dit : « Tout va bien ». Alors, tout va bien jusqu'à présent, mais la suite va vous montrer que les choses ne sont pas si simples dans le contexte qui est le nôtre. Hormis les enjeux internationaux que tout le monde connaît, nous avons surtout des contraintes nationales. Si on prend, par exemple, l'évolution du point d'indice, le SMIC avec environ 18 000 € d'augmentation, le complément de traitement

indiciaire (CTI) avec une augmentation de 170 000 € et le glissement vieillissement technicité (GVT) avec une augmentation à 281 000 €, tout cela pour vous dire que globalement à la fin, on se retrouve avec une dépense supplémentaire globale de 769 000 €. C'est uniquement pour ces lignes-là.

Bien évidemment, je précise quand même que l'augmentation du SMIC, le CTI et le GVT, tout cela, c'est bien pour nos agents. C'est une bonne nouvelle pour eux. On ne peut que s'en réjouir. Néanmoins, cela pèse sur les finances de la Ville, puisqu'en contrepartie de cela, nous n'avons pas les dotations de l'État à la hauteur de ces dépenses.

Ensuite, vous avez la flambée des énergies. Elles sont aujourd'hui estimées à 326 000 € pour l'année 2023. Vous avez :

- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) pour laquelle on a budgété 100 000 € ;
- le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), une augmentation de 33 000 € ;
- Noréade avec une augmentation de 26 000 €.

Vous savez qu'il y a un taux variable qui a été pris lorsqu'il y a eu ce prêt de 2,7 millions d'euros en 2029 par la précédente municipalité. Aujourd'hui, l'impact est direct, puisque c'est un taux variable. Même si on devait le racheter aujourd'hui, les taux fixes sont à plus de 4 %, donc cela ne vaudrait pas le coup, mais on va passer à plus de 3 % quand même. Ce sera quand même 53 000 € à rajouter dans les dépenses de fonctionnement.

Au total, nous arrivons à 1 306 000 € de dépenses supplémentaires. Il va falloir les trouver.

Je finis également par l'inflation sur les marchés publics. Vous savez qu'il y a une révision des prix par avenant possible chaque année. Cela nécessite un vrai travail de concertation avec les acteurs des marchés publics. Nous l'avons fait pour le marché Liefoghe-Sence notamment, les transports. Il faut savoir que les transports Liefoghe-Sence, au départ, si nous devons respecter cette augmentation, c'était 25 % d'augmentation ; intenable pour la Ville de Bailleul si on multiplie par le nombre de marchés. On a discuté avec l'entreprise Liefoghe-Sence. Ils ont compris nos difficultés et nous avons compris les leurs également. Nous sommes convenus d'une augmentation au lieu des 25 %, de 5 % en 2022 et de 7,2 % en 2023. On travaille sur tous les sujets. Il y a des marchés pour lesquels on ne peut pas agir mais celui-là, on l'a fait donc du moins, cela n'obère pas nos dépenses.

La conséquence de cela est que vous avez en face ce fameux « effet ciseaux ». Vous avez, dès 2023, des dépenses de fonctionnement qui deviennent supérieures aux recettes. C'est ce qu'on appelle l'effet ciseaux. Dès 2023, on est vraiment au seuil de cet effet. Les perspectives, si nous continuons comme cela à dépenser trop, nous serons sur un effet ciseaux qui, pour le coup, mettrait en difficulté notre fonctionnement municipal. Cela, c'est dès 2023.

Ensuite, on a une baisse structurelle importante de l'épargne – je vous l'ai expliquée tout à l'heure – avec une épargne brute pour l'instant négative. On travaille encore et on travaillera jusqu'à la présentation du BP pour faire en sorte qu'elle le soit le moins possible. Pour le moment, elle est négative, le chiffre est de 43 000 €. Cela peut paraître insignifiant, mais quand vous passez de 1 169 000 € à - 43 000 €, cela fait une grosse différence. Mais nous travaillons encore une fois sur le sujet pour amoindrir cet impact.

Sur la diapositive suivante, ce sont les orientations avec des choix. Ce sont des choix aujourd'hui qui sont responsables, mais qui sont aussi en adéquation avec nos engagements. Vous avez :

- pas de recours à l'emprunt. De toute façon techniquement, nous ne pouvons pas y accéder, parce que le recours à l'emprunt, c'est d'abord la capacité de désendettement, on est plutôt bons, mais surtout c'est l'épargne brute. Comme je vous l'ai dit, l'épargne brute diminue sérieusement, donc les banques, de toute façon, ne nous suivraient pas pour un emprunt. Elles auraient raison, on ne serait pas en capacité de rembourser cet emprunt ou difficilement, en tout cas ;
- une stabilité fiscale en l'état actuel. Aujourd'hui, il n'est pas question d'augmenter les impôts, mais si quelqu'un a une boule de cristal pour nous dire ce que sera l'an prochain ou l'année suivante, je suis preneur. Pour l'instant, pas d'augmentation et il y a une stabilité fiscale ;
- l'ajustement du PPI, M. le Maire en a parlé tout à l'heure, avec une vraie priorisation des investissements. Il va falloir faire des choix et forcément, il y aura des déçus. Mais comme nous travaillons collectivement pour le bien de nos concitoyens, tout le monde comprendra que ces choix seront à faire ;
- le foncier : cession de patrimoine. Évidemment, c'est une ressource que nous pourrions avoir. Nous avons beaucoup de patrimoines fonciers, mais auquel cas, il faut quand même travailler le sujet, parce qu'on ne va pas les vendre en les bradant. Le patrimoine est, quelquefois, vétuste, il faut faire des travaux. Est-ce que les travaux valent le coup par rapport à la cession ? Tout cela se travaille également et c'est en cours d'élaboration. En tout cas, c'est notre volonté de le faire ;
- enfin, une stratégie pluriannuelle sur la gestion des ressources humaines.

Comme l'a dit M. le Maire, nous avons appelé ce budget un budget de « crise » pour ne pas obérer l'avenir. Cela veut tout dire. Cela veut dire qu'à la fois, il faut avoir ces contraintes, mais avoir en tête qu'on ne peut pas se satisfaire d'un immobilisme, il faut qu'on avance malgré tout. Il faut qu'on avance dans les contraintes qui sont les nôtres et en allant chercher tout ce que l'on peut aller chercher notamment en ressources et en recettes.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, une hausse des dépenses réelles de 1 306 000 € à service public constant. C'est-à-dire que si on prend le même service que ce que nous avons fait l'an passé, il y a 1 306 000 € en plus – c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure – dus à toutes les augmentations qui nous sont imposées. On a quand même quelques bonnes nouvelles, il y en a une principalement, ce sont les recettes réelles. Il y a le filet

de sécurité de l'État qui était sur trois critères. Il nous permet aujourd'hui d'obtenir une manne financière à hauteur de 587 000 €. C'est quand même une manne financière importante mais pour autant, cela ne va pas combler les dépenses que nous allons avoir.

Il y a forcément une nécessité d'aller chercher et de puiser dans l'autofinancement pour équilibrer la session de fonctionnement. Ces 1 306 000 €, je rappelle quand même que si on les avait et qu'on pouvait les réinjecter notamment en investissement, nous serions bien heureux, mais ce n'est pas le cas.

Sur la diapositive suivante, nous avons les dépenses d'investissement à hauteur de 2,4 millions d'euros avec, comme l'a dit M. le Maire, l'actualisation du PPI, une priorisation selon les financements. On les a déjà bien expliqués, on va chercher ce qu'on appelle la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le PTS du Département et le Fonds vert. Toutes ces sources de financement doivent nous permettre de prioriser les choses. On ne peut pas, seuls, financer les projets mais cela aussi, je l'ai déjà dit par le passé. Heureusement que nous avons nos partenaires et notamment la CCFI pour construire nos dossiers de financement. Enfin, poursuivre la culture de la recette et avoir une vraie dynamique sur un financement ambitieux. Voilà pour cette partie « investissement ».

Nous allons maintenant aborder tous les engagements et les actions que nous souhaiterions mener dans la contrainte budgétaire. Ils sont nombreux, mais on peut y arriver, en tout cas, en essayant d'optimiser au maximum toutes ces dépenses.

« Une ville vraiment plus verte » avec :

- de nouvelles plantations d'arbres ;
- la poursuite de la végétalisation des cours d'école. Vous savez qu'on a déjà commencé ;
- la finalisation du plan de mobilité ;
- la poursuite des aménagements cyclables ;
- les aménagements piétonniers ;
- les aménagements sécuritaires de voirie ;
- la rue scolaire à l'école Pasteur. Après l'expérimentation à la rue des Sœurs Noires, on passe maintenant à l'école Pasteur, puisque c'était un vrai succès ;
- la poursuite de la rénovation de l'éclairage public notamment en lien avec le syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIECF).

« Une ville qui aide et qui prend soin de ses Bailleulois » donc :

- une tarification des activités municipales en fonction des ressources. C'est un engagement, nous le tiendrons. Si ce n'est pas d'ici à la fin de l'année, ce sera à la rentrée scolaire ;
- la poursuite de l'équipement informatique des écoles primaires. Là aussi, nous étions très ambitieux avec une vraie volonté de développer tous les services, parce que

maintenant, l'informatique est extrêmement importante dans les écoles. Nous avons revu un peu à la baisse nos objectifs, mais tout cela se fait en concertation notamment avec l'inspection académique et notre adjointe Gaëlle LEFÈVRE sur le sujet ;

- la création d'un terrain multisport au Steent'Je ;
- la construction de deux terrains de *padel* à Legrand-Grube ;
- l'ouverture d'un Point information jeunesse ;
- « Ville amie des aînés » avec un plan d'action détaillé.

Sur les engagements suivants « une ville qui bouge et qui rayonne » :

- la poursuite des actions culturelles et des grands événements festifs. On ne peut pas se passer quand même de faire la fête en ces temps difficiles ;
- le soutien au monde associatif. Vous savez qu'on a à cœur d'aider nos associations et on le fait non seulement et bien évidemment au niveau communal en y mettant tous les moyens, mais également en abondant tout cela avec les autres ressources de subvention, notamment à la CCFI ;
- le renforcement des relations avec les acteurs économiques ;
- le renforcement des liens historiques avec nos villes jumelles ;
- la préparation d'une exposition pour le centenaire de la disparition de Pharaon de Winter.

Pour « une ville qui protège et qui écoute ses Bailleulois », une hausse du budget consacré au Conseil citoyen fonctionne bien dans les contraintes qui sont les leurs, puisqu'ils dépensent principalement en investissement. Ils ont dépensé l'enveloppe cette année et nous abondons à 65 000 € cette année le budget d'investissement du Conseil citoyen.

La poursuite du plan d'action pour « une ville propre et sécurisée », M. le Maire en a parlé tout à l'heure, avec :

- des actions de médiation et de sensibilisation. On ne le voit pas toujours, on pense toujours qu'on verbalise ou qu'on punit les gens, mais il y a quand même toute une partie de médiation et de sensibilisation au préalable ;
- la lutte contre les incivilités – et on le voit tous les jours notamment avec le dépôt de poubelles un peu partout dans la Ville – *via* une verbalisation ;
- la valorisation de l'implication citoyenne. Là aussi, c'est faire preuve de pédagogie, expliquer aux gens les bons gestes. On l'avait fait lorsqu'on avait fait le plan de sobriété en Mairie de Bailleul ;
- l'impulsion d'une démarche écoresponsable dans les manifestations avec une charte.

On en a terminé avec cette présentation, M. le Maire.

M. le Maire : Merci, M. le premier adjoint.

Vous l'avez compris, le contexte budgétaire n'est pas très réjouissant comme je l'indiquais au début de cette séance. L'objectif maintenant est de se serrer les coudes et de continuer à avancer autant que faire se peut avec responsabilité, puisque je crois que c'est ce qui nous caractérise depuis le début du mandat, avec courage aussi, parce qu'il est toujours plus agréable d'avoir un contexte budgétaire assez positif pour porter les projets. Mais comme nous l'avons déjà annoncé, nous savons agir avec sérieux. Nous n'hésitons pas à prendre des décisions, à décaler, par exemple, certaines opérations d'équipement, certains projets d'investissement par rapport au PPI qui avaient été prévus au départ, voire en décaler quelques-uns au-delà de 2026, parce que c'est aussi une responsabilité de dire que cette perspective budgétaire n'était évidemment pas prévisible et qu'aujourd'hui, il nous appartient d'agir avec un ajustement de ces différentes opérations d'investissement.

Merci pour cette présentation, je propose de passer la parole à Mme CREPEL.

Bénédicte CREPEL : Merci, M. le Maire.

Vous avez dit un budget de « crise », le contexte économique et instable que nous connaissons rend effectivement la construction du budget 2023 très difficile. Le groupe dont je fais partie, Ensemble pour bâtir (EPB), en a parfaitement conscience. Le recours à l'emprunt s'avère impossible actuellement en dépit des efforts de redressement qui ont été faits par la collectivité ; une priorisation nécessaire des investissements qui sera à faire avec un ajustement du PPI, je l'ai bien entendue.

En ce qui concerne la stratégie de gestion des ressources humaines pour une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, je souhaiterais connaître la stratégie que vous comptez déployer. Est-ce que vous aurez recours à l'apprentissage ? Au vu de la pyramide des âges, est-ce que les départs en retraite prévisionnels seront remplacés ? De quelle façon ?

Après, au niveau de la stratégie comptable, financière, est-ce qu'il est prévu un transfert de compétences vers la structure intercommunale ? Par exemple, je pense au service urbanisme qui, actuellement, est opérationnel auprès de la CCFI et qui existe encore ici à la Mairie de Bailleul. Est-ce qu'il y a un transfert de compétences qui est prévu ? Est-ce que le transfert de compétences du CCAS est prévu ? Parce qu'il était dans les prévisions de l'intercommunalité de faire un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à un moment donné. Est-ce que c'est toujours en prévision ?

Au niveau de la stratégie foncière, j'ai bien compris qu'il y avait beaucoup de choses à préciser encore. Dans les piliers que vous annoncez pour le budget 2023 :

- ancrer les solidarités au cœur de l'action, c'est une très belle chose ;
- maintenir le cap de la transition écologique, vous le faites ;
- confirmation de la stabilité fiscale communale pour cette année, vous la faites.

Vous oubliez simplement de dire qu'il y a quand même une augmentation des bases locatives qui est prévue pour l'année 2023 et qui est de 7,1 %. Pour l'instant, cela va vraiment obérer le budget de tout le monde, que ce soit les Bailleulois ou tous ceux de l'intercommunalité. En sachant que vous précisez également que d'ici 2030, 33 % des Bailleulois auront plus de 65 ans, comment vont faire les jeunes couples qui veulent s'installer ici à Bailleul pour renouveler le dynamisme économique et le dynamisme de population ici au niveau de la Ville de Bailleul ? Voilà toutes mes questions. Merci.

M. le Maire : Merci, Mme CREPEL.

Mme DUCOURANT.

Émilie DUCOURANT : Merci, M. le Maire.

Le budget de 2023 est plusieurs fois désigné – on l'a répété plusieurs fois – comme un budget de « crise ». Alors oui, c'est effectivement un mot qu'on n'aime pas trop entendre, mais chacun peut comprendre que face à la réalité, des choix difficiles s'imposent dans un contexte économique inflationniste. Je le comprends bien. Toutefois, l'objectif de maintenir un niveau de service public constant pour les Bailleulois et les Bailleuloises, objectif totalement louable et que je soutiens, ne peut être tenu avec des moyens en baisse. Faire aussi bien avec moins de moyens est un défi qui pèsera sur les équipes municipales, sur les services.

Ainsi, pour prendre un exemple, une baisse de 4,6 % des charges à caractère général, dans un contexte inflationniste entre 4 et 6 %, signifie des coupes budgétaires impossibles à tenir, en maintenant des activités constantes et un même niveau de service public. En réalité, je le crains, cela se traduira encore par une réduction des moyens pour les activités et les équipements culturels pour le centre social, les centres aérés et les écoles. Le service public a un coût, il faut le reconnaître et l'assumer. C'est pourquoi d'autres voies d'économie doivent être envisagées et ciblées. Par exemple, cela peut paraître anecdotique, mais le choix de proposer un spectacle pyrotechnique au Nouvel An représente une dépense importante qui se fera au détriment d'autres dépenses. C'est, à mes yeux, une aberration pour un budget de crise et une aberration écologique dans le contexte de protection de l'environnement que, par ailleurs, vous portez.

Les investissements lourds portant sur les équipements sportifs sont incompatibles avec les enjeux de sobriété énergétique de lutte contre la sécheresse, par exemple. Cela empêchera d'autres investissements ; des investissements nécessaires dans la transition écologique, les travaux d'isolation, d'équipements en énergie renouvelable, l'investissement ambitieux pour faire de Bailleul une ville cyclable et largement végétalisée. Pour lutter contre le réchauffement climatique, il faut agir vite et fort. La plus large partie de notre investissement devrait y être consacrée. En effet, l'épuisement des nappes phréatiques et les températures estivales auront des conséquences néfastes sur l'humain et le vivant, à Bailleul, sur la vie des Bailleulois et des Bailleuloises. Concernant la rénovation énergétique, l'isolation, la production d'énergies

renouvelables, il faut bien garder en tête qu'investir aujourd'hui, c'est économiser demain.

Voilà donc des choix que je comprends dans un contexte budgétaire difficile. Cependant, je ne souscris pas à tous les choix qui sont faits, c'est pourquoi je m'abstiendrai dans le vote. Merci.

M. le Maire : Merci, Mme DUCOURANT.

M. DEVIENNE.

Gilles DEVIENNE : Chers collègues, je relisais tout à l'heure l'intervention de Pierre GRANDGENEVRE en mars 2022. Après deux exercices compliqués, difficiles, les efforts consentis pour rétablir la situation financière de la Ville commençaient à porter leurs fruits. Nous financions les priorités du mandat et nous envisagions – tous les voyants étaient revenus au vert – d'emprunter et de porter enfin des investissements structurants pour notre Ville et plus seulement pour l'entretien indispensable de notre patrimoine toujours repoussé et devenu urgent. Chacun se souvient du campanile de Saint-Amand. Mais en quelques mois, les compteurs s'affolent. L'inflation à laquelle chacun de nous est confronté dans sa vie personnelle et professionnelle nous a contraints rapidement à revoir nos projets et nos dépenses. Dès septembre 2022, nous votions ici-même, un plan d'optimisation et de transition énergétique et en décembre, un budget rectificatif. Aujourd'hui, nous avons à débattre malheureusement d'un budget de crise, comme nous avons débattu en 2020 d'un budget de survie.

Si les mots choisis par M. le Maire sont différents, c'est qu'en trois ans, nous avons appris ; s'ils sont forts, c'est parce que nous sommes lucides. Quand en 2020, la Chambre régionale des comptes nous recommandait d'augmenter les impôts, nous n'avions pas cédé à cette facilité et avons cherché des solutions ailleurs. C'est encore cet esprit de responsabilité qui nous guide aujourd'hui. Nous ferons les choix nécessaires, aussi difficiles soient-ils, pour protéger l'intérêt des habitants et notamment ceux les plus en difficulté dans la crise. La tâche est immense. Christophe LEGROIS et M. le Maire nous l'ont déjà évoquée :

- en 2023, nous devons financer une augmentation des dépenses de 1 306 000 € ;
- augmentation de la rémunération de nos agents à l'initiative de l'État sans compensation, environ 500 000 € ;
- augmentation de nos factures d'énergie à hauteur de 326 000 € après une augmentation en 2022 de 417 000 € ;
- payer les emprunts souscrits avant nous et à taux variable, M. LEGROIS l'a mentionné, environ 53 000 € ;
- payer nos cotisations obligatoires, la facture du SDIS, c'est 30 000 € en plus ;
- Noréade, c'est 26 000 € en plus ;
- payer l'enlèvement et le traitement de nos déchets dont nous étions exonérés jusqu'à présent, environ 100 000 € ;

- payer nos factures et nos prestataires dont les prix ont, comme partout, augmenté.

Et la liste est longue.

En 2023, nous ferons cependant en sorte que les habitants qui subissent eux aussi une inflation sans précédent des prix, ne payent pas les factures en souffrance, comme nous l'avons fait en 2020. Nous maintiendrons les politiques de solidarité et continuerons d'assurer les missions essentielles de la Ville. En 2023, nous voterons un budget réaliste et évidemment sincère, nous voterons un budget de « crise ». Merci.

M. le Maire : Merci, M. DEVIENNE.

Quelques éléments de réponse par rapport à vos interrogations, Mesdames. Par rapport à la politique de gestion du personnel, vous évoquez plusieurs sujets. Le premier est celui de l'apprentissage. Vous le savez, puisque depuis le début du mandat, nous avons déjà adopté plusieurs délibérations qui consistent à recruter de nouveaux agents sous forme de contrat d'apprentissage, parce que justement, l'un des éléments de notre stratégie en matière de gestion du personnel consiste à aller vers l'apprentissage pour former des agents qui, à terme, seront amenés à remplacer des agents qui partiront en retraite. Nous l'avons déjà évoqué précédemment en Conseil municipal, mais c'est une stratégie que nous souhaitons suivre et que nous suivons déjà depuis maintenant bientôt deux ans.

Par rapport aux perspectives de départ en retraite, cela fait partie de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières puisqu'aujourd'hui, nous voulons avoir une véritable stratégie en matière de gestion du personnel. L'objectif est de pouvoir avoir une lisibilité à horizon trois ans minimum sur les éventuels départs en retraite, voire les départs en retraite qui doivent être naturellement remplacés et d'autres qui peuvent être redéployés vers certains services. Aujourd'hui, c'est véritablement la réflexion que nous avons sur cette vision pluriannuelle de la gestion du personnel municipal.

Ensuite, vous évoquez d'éventuels transferts de compétences, Mme CREPEL. C'est vrai qu'historiquement, il y a toujours eu des transferts de compétences entre une commune et un établissement public de coopération intercommunale qu'est la Communauté de communes de Flandre Intérieure. Mais vous n'êtes pas sans savoir que les transferts de compétences se font évidemment avec un transfert de charges associé. C'est-à-dire que si vous décidez de transférer une compétence, par exemple, l'urbanisme opérationnel, l'action sociale ou la culture, ce transfert-là va être associé à un transfert immédiat de charges qui va être impacté sur l'attribution de compensation. En gros, l'attribution de compensation est ce que verse chaque année la CCFI à chaque commune pour abonder le budget de fonctionnement. Si nous décidons de transférer des compétences à la CCFI, donc de transférer des dépenses supplémentaires à la CCFI, la CCFI va équilibrer ses dépenses supplémentaires à assumer en diminuant de l'autre côté l'attribution de compensation à la Ville de Bailleul. En fait, il n'y aura pas d'impact sur le budget de fonctionnement, tel que vous pouvez l'imaginer, en matière d'économie

sur les dépenses de fonctionnement. Donc, le transfert de charges est évidemment lié à une nullité en matière d'impact sur la section de fonctionnement.

Sur les bases locatives, c'est vrai, c'est une décision que le Gouvernement a pu prendre dans le cadre de son projet de loi de finances pour 2023. Le chiffre fixé par le Gouvernement est à hauteur de 7,1 % de revalorisation des bases locatives. C'est un montant très élevé, de façon très claire, c'est une nouvelle assez positive pour les comptes des collectivités, puisque ce sont des recettes supplémentaires, mais c'est évidemment un effort qui sera supporté exclusivement par les particuliers, par les entreprises et par les commerçants. Donc, voilà, il faut aussi relativiser. Cette décision-là ne nous appartient pas. C'est une décision prise au niveau du Gouvernement.

Ensuite, vous évoquez les seniors d'un côté qui sont amenés à augmenter en matière de population sur Bailleul. C'est vrai que c'est un sujet sur lequel nous avons voulu nous engager très fortement. Puis, vous l'avez noté, puisque cela a été évoqué dans l'une des perspectives d'actions sur 2023, la Ville s'est engagée depuis maintenant deux ans dans la démarche « Ville amie des aînés » parce que nous voulons, après le diagnostic qui sera formalisé en 2023, mettre en place un plan d'action ambitieux pour accompagner les seniors qui seront encore plus nombreux à horizon 2030 à Bailleul. Cette volonté politique est portée par toute la majorité et pilotée par Laurence DUREY et Pierre GRANDGENEVRE. C'est un vrai sujet parce qu'aujourd'hui, c'est une évolution de notre territoire en matière de sociologie de la population.

Par rapport aux jeunes qui souhaitent ensuite s'installer à Bailleul, vous savez que c'est une vraie préoccupation chez nous, mais si les élus peuvent beaucoup, ils ne peuvent pas tout. Aujourd'hui, ce ne sont pas les élus qui règlent le prix de l'immobilier à Bailleul. Donc, c'est une vraie difficulté. Nous essayons, dans le cadre des projets immobiliers que nous pouvons porter sur Bailleul, de sanctuariser une partie de logements abordables par rapport à des petits budgets. Mais aujourd'hui, il y a une réalité, c'est que venir habiter à Bailleul et se porter acquéreur de son logement est une vraie difficulté, parce que le prix de l'immobilier à Bailleul est plus important par rapport aussi à la qualité du service public qui existe à Bailleul et à l'offre globale sur le territoire bailleulois et les hameaux par rapport à d'autres villes du territoire.

Mme DUCOURANT, vous évoquez un niveau de service public constant par rapport à un contexte budgétaire qui est davantage contraint. J'ai bien compris votre position par rapport au spectacle pyrotechnique son et lumière sur la thématique d'Harry Potter que nous avons pu proposer le 1^{er} janvier dernier dans les jardins de l'Établissement public de santé mentale (EPSM). Sachez que je respecte votre position. Ce n'est pas la mienne dans le sens où si vous avez pu voir le nombre de personnes présentes, je pense qu'il y a une véritable volonté de partager ces moments de fête et de retrouvailles sur le Nouvel An. Puis, comme je l'avais indiqué lors de la séance du 19 décembre 2022, nous avons pris une attention toute particulière pour proposer ce spectacle pyrotechnique, puisque nous avons choisi des artifices qui étaient sans plomb ni chlorate ni retombée de plastique et d'aluminium. C'est pour dire que cette sensibilité par rapport au contexte

écologique à prendre en compte au quotidien dans les actions de la Ville était encore présente sur l'organisation de ce spectacle pyrotechnique.

Vous dites que vous préféreriez supprimer pour faire des économies. Je peux l'entendre, sauf que ce spectacle-là a coûté en dépenses de fonctionnement, sur le chapitre des charges à caractère général, 4 000 € parce que c'est un spectacle qui est porté par le talent de nos agents municipaux. Certes, cela ferait 4 000 € d'économies, mais je pense que par rapport aux 1,3 million d'euros présentés tout à l'heure par le premier adjoint, il y a quand même une différence. Là, je suis à votre écoute si vous avez des sources d'économie à faire en section de fonctionnement pour parvenir à équilibrer naturellement ces 1,3 million d'euros qui manquent, ce qui sous-entendrait de faire le choix de supprimer certains services publics. Si vous avez des services publics que vous voulez supprimer à Bailleul, donnez-les-moi et puis, nous pourrions étudier pour voir comment nous pourrions effectuer ces sources d'économie.

Voilà, j'espère avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, est-ce qu'il y a d'autres remarques à formuler sur ce rapport sur les orientations budgétaires ? Très bien. Je précise juste pour Mme DUCOURANT que nous allons prendre acte de ce rapport sur les orientations budgétaires. Ce n'est pas un vote pour ou contre, puisque le vote pour ou contre se fait lors du vote du budget primitif qui aura lieu lors de la séance du 13 avril prochain.

Je mets aux voix le fait pour vous de prendre acte du débat et du rapport sur les orientations budgétaires. Qui prend acte de ce débat et de ce rapport ? Très bien, je vous remercie.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ

23/006 – Rayonnement et attractivité du territoire – Culture – Partenariat « Film Friendly » - Adhésion au réseau

Eu égard à son patrimoine matériel et immatériel remarquable, Bailleul peut être considérée comme la capitale culturelle des Flandres. De nombreux événements organisés sur son territoire font d'ailleurs déjà rayonner la Ville, au-delà des frontières.

Afin de promouvoir toujours davantage notre belle cité, sa culture et ses habitants et de développer le rayonnement du territoire, la Municipalité souhaite utiliser tous les vecteurs à sa disposition, dont le cinéma et la télévision, en multipliant les opportunités d'accueillir des tournages.

C'est pourquoi il est souhaité d'adhérer à « Film *Friendly* », un réseau unique en France, qui promeut les villes ayant fait la démarche volontaire de se former à l'accueil des tournages.

Véritable outil d'attractivité, les tournages engendrent à la fois des retombées économiques et médiatiques pour les villes qui les accueillent, sans compter la fierté des habitants de (re)découvrir leur ville sur les grands écrans.

Le partenariat se décline concrètement en plusieurs aspects :

- la signature d'une convention de partenariat entre Pictanovo et la Ville, actant les services que cette dernière souhaite proposer aux sociétés de production ;
- la désignation d'un référent au sein de la Mairie, sensibilisé à la question des tournages, qui devient l'interlocuteur privilégié du Bureau d'accueil des tournages, mais également des productions ;
- Pictanovo s'engage à accompagner la Ville dans la sensibilisation à l'accueil de tournages du référent, et globalement la Mairie dans la mise en place de sa démarche d'accueil de tournages ;
- un repérage intensif des lieux que la Ville est prête à ouvrir aux tournages ;
- la valorisation par Pictanovo auprès des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel des services et décors de la Ville, et de la dynamique de réseau sur le territoire ;
- la création des éléments de communications dédiés ;
- la mise en relation entre la Ville et les repéreurs de la Région ;
- la fourniture par Pictanovo de documents types utiles à l'accueil des productions ;
- la sensibilisation de la Ville à une démarche écologique d'accueil des productions (identification des besoins d'un tournage écoresponsable et recherche des solutions) ;
- des échanges fréquents entre la Ville et le Bureau d'accueil des tournages sur les sollicitations reçues directement par la Ville et l'actualité des tournages à venir sur le territoire que suit Pictanovo, dans le respect de la confidentialité des projets ;
- la possibilité de participer au Salon des tournages à Paris ;
- les remontées de chiffres et informations relatives aux tournages dans la Ville en fin d'année ;
- le prolongement du partenariat jusqu'à la diffusion des films : la Ville et Pictanovo pourront, selon les projets, penser à coorganiser des temps forts liés à la sortie d'un film ;
- des propositions individualisées.

L'adhésion au réseau « Film *Friendly* » est gratuite.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** une convention de partenariat, et ses éventuels avenants, avec le réseau « Film *Friendly* » ;
- **DESIGNER** le référent représentant la Commune au sein de ce réseau.

M. le Maire : Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour en passant à la délibération 6, dont j'ai rapidement parlé en introduction. Je passe la parole à Mme SPATOLA.

Sophie SPATOLA : Merci, M. le Maire.

Cela va nous permettre d'avoir un sujet un petit peu plus réjouissant et léger après toutes les considérations que l'on vient de voir. Comme on a pu en parler lors du récapitulatif et également peut-être comme vous avez pu le voir cette semaine, Bailleul a accueilli une équipe de tournage. Ce n'est pas la première fois. À chaque fois, c'est l'occasion de faire connaître notre Ville. Cela représente aussi, outre des retombées médiatiques, des retombées économiques notamment en hôtellerie et restauration.

Afin de favoriser l'accueil des tournages, qu'il s'agisse de télévision ou de cinéma, il est proposé d'adhérer au réseau Film *Friendly*. La vocation de ce réseau est de promouvoir des villes qui font une démarche volontaire pour se former à l'accueil des tournages. C'est un réseau qui est porté par la Région et qui compte déjà une quinzaine de villes, dont Dunkerque, Lille ou Arras, par exemple. Je précise que c'est une adhésion qui est gratuite, qui consiste en la signature d'une convention de partenariat avec l'association Pictanovo, dont le rôle va être d'accompagner la Ville pour :

- le repérage des lieux ;
- la valorisation auprès des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel ;
- la communication ;
- également un point qui me tient à cœur forcément, c'est une sensibilisation à la démarche écologique d'accueil des productions.

Voilà, M. le Maire.

M. le Maire : Merci, Mme SPATOLA.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ou des réactions sur cette délibération ? Nous avons eu la série *Sambre* qui est venue cette semaine sur Bailleul. J'espère qu'à travers cette adhésion, nous serons en mesure d'accueillir davantage de tournages, parce que je pense que c'est un élément de rayonnement du territoire très important. En tout cas, j'espère que ce partenariat permettra de contribuer une nouvelle fois à cette attractivité du territoire.

Je mets aux voix, s'il n'y a pas de remarques, cette délibération. Qui vote pour ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote :

Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/011 – Sécurité publique – Prévention des risques – Approbation du Plan communal de sauvegarde

Vu la loi n° 2021-1520 dite Matras du 25 novembre 2021 relative à la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 731-3 à L. 731-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212-1 ;

À l'instar de nombreuses communes sur le territoire national, la Ville de Bailleul est exposée à différents risques majeurs, qu'ils soient d'origine technologique ou naturelle.

L'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure modifié par la loi n° 2021-150 du 25 novembre 2021 – article 11 – rend obligatoire l'élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS) pour toutes les communes comprises dans le champ d'application d'un Plan particulier d'intervention (PPI) et/ou dotées d'un Plan de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF), d'un Plan de prévention, du risque d'inondation (PPRI) ou d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Le décret du 20 juin 2022 susvisé précise que le PCS est placé « *sous l'autorité du Maire* » et qu'il doit comprendre « *une analyse des risques qui porte sur l'ensemble des risques connus auxquels la Commune est exposée et des risques propres aux particularités locales.* »

Pour ce faire, les services communaux compétents en la matière et la Ville de Bailleul ont travaillé sur l'élaboration d'un PCS, en partenariat avec les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la prévention, de la protection et de la sauvegarde du territoire.

À ce titre, le PCS élaboré comprend :

- le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve communale de sécurité civile éventuelle.

De nouveaux risques étant survenus depuis la dernière révision, le PCS de la Ville de Bailleul doit être actualisé, puis approuvé. L'approbation de ce plan se fait à l'initiative de Monsieur le Maire qui doit en informer le Conseil municipal ainsi que le président de l'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel est rattachée sa commune.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **APPROUVER** le Plan communal de sauvegarde tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **INFORMER** la Communauté de communes de Flandre Intérieure de l'élaboration de ce plan ;
- **TRANSMETTRE** l'arrêté de Monsieur le Maire portant adoption de ce Plan communal de sauvegarde en Préfecture du Nord.

M. le Maire : Nous passons désormais à l'actualisation du Plan communal de sauvegarde qui est un sujet aussi important, parce qu'encore une fois en tant qu'élus, il nous appartient d'être responsables et de ne pas subir les événements, mais être en mesure de les anticiper. C'est l'objet de la présentation de cette délibération, vous présenter une nouvelle version du Plan communal de sauvegarde. Je passe la parole à Emmanuel FURLAN.

Emmanuel FURLAN : Merci, M. le Maire.

Le Plan communal de sauvegarde est un document d'organisation globale de gestion des crises impactant la population. Il prépare et assure la réponse opérationnelle au profit de la protection et de la sauvegarde de celle-ci. Cette nécessaire mise à jour, et devenue d'autant plus indispensable que la loi dite Matras, relative à la sécurité civile, impose de nouvelles contraintes aux communes, ainsi qu'une obligation pour les structures intercommunales de se doter d'un plan de sauvegarde.

Ainsi, notre Ville, qui dispose depuis longtemps d'un Plan communal de sauvegarde, a réalisé une mise à jour d'ampleur, car pas effectuée depuis plus de 10 ans, alors qu'une mise à jour est obligatoire tous les cinq ans. Il est à souligner que près de 20 000 communes en France sont concernées par ce dispositif, mais seulement une commune sur deux en est dotée. Les fiches réflexes contenues dans le document que nous présentons ce soir seront retravaillées sur la forme avec le service de la communication afin de les rendre plus lisibles et donc les plus efficaces possible.

Voilà, M. le Maire.

M. le Maire : Merci, Emmanuel.

Voilà, vous l'avez compris, l'orientation que nous voulons donner est encore une fois d'être en mesure d'anticiper les éventuelles crises, situations de difficultés sanitaires, météorologiques ou autres, que nous pourrions rencontrer sur le territoire.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Non. Je mets aux voix l'approbation de ce nouveau Plan communal de sauvegarde. Qui vote pour ? Merci, il est donc adopté.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/012 – Associations – Politique d'accompagnement de la vie associative – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'Assiette Gourm'Hand »

Depuis juillet 2020, la Ville de Bailleul a mis l'accompagnement de la vie associative bailleuloise au cœur de son action. Ainsi, chaque année, elle accentue son soutien aux associations avec, par exemple :

- la création d'un fonds de solidarité exceptionnel en décembre 2020 ;
- des avances exceptionnelles sur les subventions de fonctionnement en 2021 et 2022 ;
- la création du Pass Famille Assos 2-11 ans, jusqu'à 100 € par enfant, en 2022 ;
- l'installation d'une commission extramunicipale de la Vie associative, en 2022 ;
- l'ouverture d'une Maison de la vie associative et citoyenne en janvier 2023 ;
- l'augmentation des ressources de personnel municipal dédiées à l'accompagnement des associations.

Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement des associations bailleuloises, la Ville de Bailleul peut aussi attribuer chaque année des subventions exceptionnelles aux associations, dont l'action événementielle contribue au développement de la vie associative et au rayonnement de la Commune.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « L'Assiette Gourm'Hand » qui organise chaque année à Bailleul un concours international de cuisine unique au monde destiné à valoriser le travail des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel de la restauration ;

Considérant le souhait de la Municipalité de soutenir ce travail des bénévoles de « L'Assiette Gourm'Hand » qui œuvrent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et, ce faisant, à la mise en œuvre concrète des principes républicains d'égalité et de fraternité qui guident l'action municipale ;

Considérant que cet événement contribue significativement au rayonnement de notre territoire ;

La Commission « Attractivité, Bien-être et Vie associative » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « L'Assiette Gourm'Hand » pour financer l'hébergement des équipes internationales participant à l'édition 2023 du concours ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de subventionnement et tout document y afférent ; la convention fixera les modalités de versement ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

M. le Maire : Nous allons parler maintenant de la délibération 012 qui est un sujet aussi très important, parce qu'il concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap et la perspective de la 20^{ème} édition de « L'Assiette Gourm'Hand » qui sera organisée en 2023 à Bailleul. Je laisse la parole à Sabrina WINCKEL pour nous présenter cette délibération.

Sabrina WINCKEL : Merci, M. le Maire.

Le concours de « L'Assiette Gourm'Hand » fêtera en 2023 ses 20 ans. Nous soulignons le travail extraordinaire de Benoît FLAHAULT et de tous les bénévoles de « L'Assiette Gourm'Hand » en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes porteuses de handicap dans les métiers de la restauration.

En 20 ans, à force de travail et de conviction, ils auront fait de ce concours international, dédié aux personnes porteuses d'un handicap psychique ou mental, l'un des grands rendez-vous du calendrier gastronomique français. Nous vous proposons de soutenir l'organisation de cette 20^{ème} édition en attribuant une subvention exceptionnelle de 2 000 €. C'est une première demande et il nous tenait à cœur de répondre présents pour soutenir ce formidable projet.

M. le Maire : Merci, Mme WINCKEL.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, je pense que là, on va tous être d'accord parce que nous étions, je le sais, déjà nombreux à assister à la 19^{ème} édition en 2022 qui était un vrai succès et qui, encore une fois, permet de faire tomber les barrières et les préjugés autour du handicap. Quand on voit le talent qu'ont pu déployer tous ces candidats venus de France et de l'étranger à travers ce concours, on se dit qu'il est tout à fait normal que la Ville puisse accompagner encore davantage cet événement sur son territoire.

Je mets aux voix l'adoption de cette délibération pour la subvention exceptionnelle à « L'Assiette Gourm'Hand ». Qui vote pour ? C'est à l'unanimité, je vous remercie.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/003 – Finances – Nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 – Règlement budgétaire et financier – Modalités d'amortissement

Par délibération n° 22-033 du 23 juin 2022, la Ville de Bailleul a fait le choix de passer à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour mémoire, cette norme sera applicable obligatoirement à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de la mandature. Annexé à la présentation, ce RBF doit notamment préciser :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;
- les modalités d'information du Conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce RBF est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte de la Ville et à son logiciel de gestion financière :

- les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire ;
- les modalités de gestion des dépenses et recettes ;
- les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, la dernière votée est la n° 14/051 du 16 avril 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de voter une nouvelle délibération afin de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations des budgets disposant d'un inventaire comptable.

En premier lieu, sur le périmètre des immobilisations amortissables et sur les durées d'amortissement, le nouveau référentiel M57 sera sans conséquence, les durées issues de la délibération de 2014 ne font pas l'objet de modification majeure, les durées d'amortissement applicables seront donc les suivantes :

- frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre à amortir sur une durée maximale de 10 ans : durée proposée de 10 ans ;
- frais d'études et frais d'insertion (non-suivis de réalisation) à amortir sur une durée maximale de cinq ans : durée proposée de cinq ans ;
- frais de recherche et de développement à amortir sur une durée maximale de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec : durée proposée de cinq ans en cas de réussite ;
- concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires à amortir sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- subventions d'équipement versées à amortir :
 - o sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : durée proposée de cinq ans ;
 - o sur une durée maximale de 15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : durée proposée de 15 ans ;
 - o sur une maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national : durée proposée de 30 ans.

Pour les autres immobilisations amortissables, il vous est proposé de retenir les durées d'amortissement arrêtées comme suit :

- Immobilisations incorporelles
 - * Logiciels et autres immobilisations incorporelles 2 ans ;
- Immobilisations corporelles
 - * Mobilier 12 ans ;
 - * Matériel de bureau électrique ou électronique 7 ans ;
 - * Matériel informatique :
 - Serveurs 3 ans ;
 - Autres matériels informatiques 2 ans ;
 - * Matériels classiques 8 ans ;
 - * Coffre-fort 20 ans ;
 - * Installations et appareils de chauffage 15 ans ;
 - * Appareils de levage - ascenseurs 25 ans ;
 - * Appareils de laboratoire 10 ans ;
 - * Équipements de garages et ateliers 12 ans ;
 - * Équipements de cuisines 12 ans ;
 - * Équipements sportifs 12 ans ;
 - * Installations de voirie 20 ans ;
 - * Plantations 20 ans ;

- * Autres agencements et aménagements de terrains 20 ans ;
- * Terrains de gisement (mines et carrières) sur la durée du contrat d'exploitation ;
- * Construction sur sol d'autrui sur la durée du bail à construction ;
- * Bâtiments légers, abris 12 ans ;
- * Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques 15 ans.

L'assemblée délibérante pouvant également charger l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur de durées minimales et maximales qu'elle a préalablement fixées pour la catégorie à laquelle appartient ce bien, il vous est proposé de donner délégation à Monsieur le Maire pour définir au cas par cas la durée d'amortissement qui sera applicable aux voitures, camions et véhicules industriels, dans le cadre des durées minimales et maximales arrêtées ci-après :

- Voitures 5 à 10 ans ;
- Camions et véhicules industriels 4 à 8 ans.

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du *prorata temporis*. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la nomenclature M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1^{er} janvier n+1. L'amortissement *prorata temporis* est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au *prorata* du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville. Il est à ce titre proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective.

Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive, et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2023. En outre, dans une logique d'approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du *prorata temporis* pour les nouvelles immobilisations, notamment pour des catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'aménager la règle du *prorata temporis* pour les subventions d'équipement versées et pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Cette dérogation concernera principalement les biens de faible valeur qui sont amortis en un seul exercice. Il est par ailleurs proposé de porter le seuil unitaire de ces biens à 1 000 €.

Vu l'article L. 5217-10-8 du CGCT, applicable aux métropoles et à toutes collectivités ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2321-2-27 et suivants concernant les dépenses obligatoires pour les communes et groupements dont

la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants ;

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L. 2321-2 du CGCT,

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 14 mars 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le règlement budgétaire et financier joint en annexe ;
- **ADOPTER** les durées d'amortissement du budget principal et des budgets annexes disposant d'un inventaire telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- **DIRE** que tous les biens immobilisés seront amortis selon la règle du *prorata temporis* à compter du 1^{er} janvier 2023. À ce titre, la date de mandatement sera celle retenue pour démarrer l'amortissement du bien immobilisé ;
- **DIRE** que la règle du *prorata temporis* fera l'objet d'une dérogation pour les subventions d'équipement et les catégories qui feront l'objet d'un suivi globalisé, ces immobilisations seront alors amorties avec une date de démarrage au 1^{er} janvier de l'exercice n+1 ;
- **DIRE** que tous les biens d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € sont considérés comme étant de faible valeur et seront amortis sur une seule année puis sortis de l'inventaire l'année suivante.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/004 – Éducation – Écoles privées sous contrat d'association – Forfait versé par élève bailleulois pour les années scolaires 2021-2022 – Solde

Depuis la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, dite loi Debré, le financement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire pour les communes.

Par délibération n° 89/79 en date du 15 juin 1989, le Conseil municipal a décidé de prendre en charge sur le budget communal des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles privées Saint-Albert et Saint-Amand sous contrat d'association avec l'État, et ce, uniquement pour les enfants bailleulois.

Vu les articles L. 442-5 et suivants et R. 442-44 et suivants du Code de l'éducation qui disposent que : « *La commune a l'obligation de verser à l'établissement associé à l'État*

un forfait destiné à prendre en charge le financement des dépenses de fonctionnement de ses classes, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public » ;

Vu la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée en annexe de la circulaire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 2012-025 du 15 février 2012 ;

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance prévoyant que le forfait communal intègre, outre les charges de fonctionnement des classes élémentaires, les charges de fonctionnement des classes maternelles ;

Considérant qu'à la suite d'une demande de l'OGEC Primaires et Collège Bailleul-Steenwerck, les services municipaux ont procédé à un nouveau calcul du forfait définitif pour l'année scolaire 2021-2022 et qu'une avance calculée sur la base du forfait 2020-2021 a été versée ;

En concertation avec l'OGEC Primaires et Collège Bailleul-Steenwerck, il a été convenu d'arrêter le forfait communal pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

- 1048,76 € pour un élève des écoles maternelles ;
- 506 € pour un élève des écoles élémentaires,
- Soit un total de 285 324,47 €.

Le solde correspondant à ce montant, c'est-à-dire 61 601,47 €, sera versé à l'OGEC Primaires et Collège Bailleul-Steenwerck.

La Commission « Éducation, Politique des âges et Solidarités » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 13 mars 2023.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **FIXER** le forfait pour l'année scolaire 2021-2022 par élève bailleulois à la somme de 1 048,76 € pour un élève des écoles maternelles et 506 € pour un élève des écoles élémentaires concernés ;
- **VERSER** le solde de 61 601,47 € dû sur le forfait 2021-2022 compte tenu des avances précédemment mandatées conformément à la délibération n° 22/079 du 29 septembre 2022.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/005 – Ressources humaines – Jeunesse – Création d’emplois non permanents pour accroissement saisonnier d’activité – Accueils collectifs de mineurs

Depuis juillet 2020, la Ville de Bailleul a décidé de porter une politique volontariste à l’endroit des enfants et jeunes bailleulois. Cette politique se traduit notamment par la mobilisation de moyens supplémentaires pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) organisés annuellement en juillet et août.

L’augmentation de la capacité d’accueil, le recrutement d’agents d’animation spécifiquement dédiés à l’accompagnement d’enfants porteurs de handicap et la qualité des animations sont trois objectifs poursuivis dans cette démarche.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-23-2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatives aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu’en prévision de la saison estivale, il y a lieu de renforcer les effectifs de la collectivité pour assurer l’ensemble des missions municipales ;

Considérant qu’il peut être fait appel à du personnel recruté sur des emplois non permanents d’agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d’activité, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

La Commission « Éducation, Politique des âges et Solidarités » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 13 mars 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023 :
 - ❖ la création d’un emploi non permanent dans le grade d’adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps complet, pour effectuer les missions d’assistant administratif suite à l’accroissement saisonnier d’activité d’une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures ;
- **APPROUVER** pour la période du 8 juillet 2023 au 26 août 2023 :
 - ❖ la création de 60 emplois non permanents en fonction des besoins et profils recherchés dans le secteur de la jeunesse dans les grades d’Adjoint d’Animation et d’Adjoint d’Animation Principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie C et pour une quotité de temps pouvant atteindre au maximum 35 heures hebdomadaires (temps complet) ;
- **FIXER** la rémunération en fonction des emplois sur la base de la grille indiciaire relevant des grades d’Adjoint d’Animation, d’Adjoint d’Animation Principal 2^{ème} classe, d’Animateur Principal de 1^{ère} classe et d’adjoint administratif ;

- Monsieur le Maire sera chargé d'établir la rémunération de ces emplois selon la nature des fonctions et des profils et selon la grille indiciaire du grade de recrutement, sans pouvoir dépasser l'indice terminal de ladite grille ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/007 – Culture – Musée Benoît-de-Puydt – Achat d'œuvres aux enchères publiques

Le Musée Benoît-De-Puydt fait partie, depuis 2003, des 1 219 musées bénéficiaires de l'agrément « *Musée de France* ». Dans ce cadre, il se doit d'enrichir ses collections et d'en organiser la promotion et la diffusion.

Pour répondre à cette obligation, le Conseil municipal a adopté en avril 2022 un Projet scientifique et culturel (PSC) pour le musée et autorisé le renouvellement du partenariat très fructueux noué avec le *Centre des Monuments nationaux (CMN)*. La dernière exposition organisée avec le CMN, intitulée « *Magies Baroques* », est toujours en cours.

Afin de se doter des moyens de mettre en œuvre sa politique d'acquisition, le Musée Benoît-De-Puydt souhaite pouvoir recourir aux enchères publiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2241-1 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-3, qui dispose que *les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, lorsque le marché public a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique ;*

Considérant que les enchères publiques nécessitent le respect d'une procédure spécifique devant passer par délibération, une délibération-cadre doit approuver le principe de la transaction en définissant un budget maximum. Une décision viendra par la suite préciser les conditions précises de chaque achat.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de l'achat aux enchères publiques d'œuvres permettant au Musée Benoît-de-Puydt de compléter ses collections ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure l'achat d'œuvres au prix de la meilleure enchère et à signer les contrats et actes de vente correspondants ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au paiement pour les achats d'œuvres dans la limite des crédits autorisés ;
- **IMPUTER** les crédits au budget suivant : Budget Musée / Nature 21621 / Opération 9043.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/008 – Ressources humaines – Culture – Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs culturels pour les salles de cinéma de proximité de la Région Hauts-de-France

Soucieux de conquérir de nouveaux publics pour le cinéma « Le Flandria », la Ville de Bailleul a sollicité le soutien de la Région Hauts-de-France pour financer le recrutement d'un médiateur culturel chargé de mener des actions en direction de publics variés et éloignés de l'offre cinématographique.

Ce dispositif a permis au cinéma de dynamiser sa fréquentation par la mise en place de rendez-vous identifiés en salle, comme « *La première toile* » pour les tout-petits, « *La toile détente* » pour les seniors, des ciné-goûters et des soirées débats.

Le poste de médiation culturelle a contribué à la construction d'une politique de développement culturel réussie, notamment en milieu scolaire avec de nombreuses actions d'éducation à l'image en classe et en salle.

Il a également favorisé le rayonnement régional de la salle grâce à sa participation active au rendez-vous du professionnel, et à un travail important sur le développement de la communication et des réseaux sociaux.

Le Conseil régional ayant décidé de renouveler son dispositif de soutien pour une durée allant jusqu'en 2025, la Ville souhaite poursuivre l'expérience en offrant davantage de visibilité au médiateur recruté par la mise en place d'un contrat de projet.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984-article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 16 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour coordonner le dispositif de médiation culturelle pour le cinéma dans le cadre du dispositif régional qui vise à :

- aider les salles à conquérir de nouveaux publics, notamment les publics jeunes par une politique de partenariats, d'animation et de communication active et diversifiée ;
- soutenir l'accroissement de la fréquentation des salles et ainsi développer l'activité économique de celles-ci ;
- développer et accompagner des actions d'éducation à l'image au sein des salles de cinéma, sur le temps scolaire et hors temps scolaire ;
- qualifier des pratiques de communication des salles (relation aux médias traditionnels, création d'une communauté, développement de la communication virale et interactive – réseaux sociaux, applications, etc.) ;
- accompagner les initiatives innovantes proposées par les salles, pour la conquête des nouveaux publics, dans une approche participative ;
- favoriser les passerelles entre les différentes actions déployées sur les territoires et accompagnées par la Région (services civiques dans les lycées, dispositif PEPS, Lycéens et Apprentis au Cinéma.

Il est donc proposé la création d'un emploi non permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023 relevant de la catégorie hiérarchique C, afin de mener la médiation culturelle au sein du cinéma « Le Flandria » pendant toute la durée du dispositif accompagné par la Région Hauts-de-France.

Cet emploi est créé pour une durée de deux ans du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2025 inclus, soit pendant la durée de l'accompagnement financier du dispositif par la Région Hauts-de-France. Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de six ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu ;
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions correspondant aux objectifs du dispositif tels que repris ci-dessus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 401, indice majoré 363.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **RENOUVELER** l'inscription de la Ville de Bailleul au dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs culturels pour les salles de cinéma de proximité de la Région Hauts-de-France au titre de l'année 2023 et suivantes ;
- **CRÉER** un contrat de projet à temps complet de médiateur culturel, à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2025 ;
- **FIXER** la rémunération à l'indice brut 401, majoré 363 ;
- **SIGNER** le contrat de travail et tout document relatif à ce dossier.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/009 – Urbanisme – Extension du cimetière de Bailleul Centre – Lancement de la procédure

Les cimetières occupent une place essentielle dans la vie des habitants qui attachent à juste titre une grande importance à leur entretien et à leur bon aménagement. Le respect dû aux morts oblige la Municipalité.

Depuis juillet 2020, la Ville de Bailleul a eu à cœur d'améliorer l'entretien et l'aménagement des différents cimetières de la Ville afin de satisfaire aux exigences légitimes des habitants tout en prenant en considération l'évolution des coutumes et des pratiques funéraires.

Le cimetière d'Outtersteene a ainsi fait l'objet d'importants travaux d'aménagement et celui de La Crèche sera prochainement agrandi ; l'enquête publique préalable devant être initiée au 1^{er} semestre 2023. La création d'un crématorium et d'un site cinéraire à

Bailleul est désormais lancée. Elle offrira dès 2024 une alternative et un nouveau service public de proximité.

La Municipalité porte également le projet d'une extension pour le cimetière de Bailleul Centre qui atteindra prochainement sa capacité maximale d'inhumation. Elle entend proposer la création de nouveaux emplacements de concessions traditionnelles, des emplacements de cases de columbarium, ainsi que des emplacements pour l'implantation de cavurnes et d'un jardin du souvenir. Afin de satisfaire une demande croissante, l'aménagement d'un cimetière naturel sera également étudié.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2223-1, R. 2223-1 et R. 2223-2 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 22/016 du 4 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 et sa délibération modificative n° 22/062 en date du 29 septembre 2022 ;

La Ville de Bailleul a décidé de lancer une procédure d'extension du cimetière de centre-ville sur une parcelle située à proximité directe du cimetière, cadastrée AK n° 16 et d'une superficie de 5 397 m², ainsi que sur la parcelle AK n° 17 d'une superficie de 3 330 m², propriétés communales.

En vertu de l'article R. 2223-2 du CGCT, un rapport hydrologique est cependant nécessaire afin que soit défini le niveau des hautes eaux de la nappe phréatique et l'emplacement futur des sépultures.

En vertu de l'article L. 2223-1 du CGCT, cette extension étant à moins de 35 m d'un bâtiment habité, il est nécessaire de faire préalablement une enquête publique et de solliciter l'autorisation du Préfet sur cette extension.

La présente délibération de lancement de la procédure doit précéder l'ouverture de l'enquête publique. Cette enquête débutera à compter de sa validation en Conseil municipal.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- **APPROUVER** le principe de l'extension du cimetière de Bailleul Centre sis Bellekindtstraete ;
- **LANCER** l'étude de sol nécessitant l'émission d'un rapport hydrologique sur les nappes phréatiques ;

- **SOLLICITER** la nomination d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un commissaire enquêteur suppléant auprès du Président du Tribunal administratif de Lille ;
- **LANCER** l'enquête publique à réception de ce rapport ;
- **SOLLICITER** Monsieur le Préfet du Nord pour autoriser cette extension.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/010 – Urbanisme – Création d'un crématorium et d'un site cinéraire attenant à Bailleul – Régularisation

Vu la délibération n° 18/067 en date du 5 juillet 2018 relative à la création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu à Bailleul – Choix du mode de gestion ;

Vu la délibération n° 21/066 en date du 7 octobre 2021 relative à la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul - Délégation de service public sous la forme d'une concession ;

Vu la décision de Monsieur le Maire en date du 7 octobre 2021 d'approuver le choix de la Société OGF pour assurer en tant que délégataire, la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul ;

Vu la délibération n° 22/114 en date du 19 décembre 2022 relative à la localisation du projet de construction d'un crématorium, parcelle AO n° 95, sur le territoire de la Commune de Bailleul ;

Dans le cadre de la procédure administrative de création du crématorium et d'un site cinéraire, la sous-préfecture de Dunkerque sollicite une délibération du Conseil municipal approuvant le principe de la création.

Considérant que la délibération n° 18/067 en date du 5 juillet 2018 portant création du crématorium a délibéré sur son mode de gestion et a été accompagné par un rapport de présentation sans pour autant approuver le principe de sa création, il convient de régulariser par la prise d'une nouvelle délibération ;

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la création d'un crématorium et d'un site cinéraire attenant sur la parcelle cadastrée section AO n° 95, chemin de l'aire d'accueil à Bailleul (59270).

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23/013 – Associations – Politique d'accompagnement de la vie associative – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de La Crèche

Depuis juillet 2020, la Ville de Bailleul a mis l'accompagnement de la vie associative bailleuloise au cœur de son action. Ainsi, chaque année, elle accentue son soutien aux associations avec, par exemple :

- la création d'un fonds de solidarité exceptionnel en décembre 2020 ;
- des avances exceptionnelles sur les subventions de fonctionnement en 2021 et 2022 ;
- la création du Pass Famille Assos 2-11 ans, jusqu'à 100 € par enfant, en 2022 ;
- l'installation d'une commission extramunicipale de la Vie associative, en 2022 ;
- l'ouverture d'une Maison de la vie associative et citoyenne en janvier 2023 ;
- l'augmentation des ressources de personnel municipal dédiées à l'accompagnement des associations.

Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement des associations bailleuloises, la Ville de Bailleul peut aussi attribuer chaque année des subventions exceptionnelles aux associations, dont l'action événementielle contribue au développement de la vie associative et au rayonnement de la Commune.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par le Comité des fêtes de La Crèche pour financer l'édition 2023 du Carnaval des hameaux ;

Considérant le souhait de la Municipalité de contribuer activement au dynamisme de la vie dans les hameaux, au même titre qu'elle mène une politique volontariste à cette même fin pour le reste de la Ville ;

La Commission « Attractivité, Bien-être et Vie associative » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité des fêtes de La Crèche pour l'organisation de l'édition 2023 du Carnaval des hameaux ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de subventionnement et tout document y afférent ; la convention fixera les modalités de versement ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Nous pouvons désormais passer au vote groupé des délibérations que j'ai pu énoncer en début de séance. Je vous redonne leur numéro et je vous précise très succinctement leur contenu :

- la délibération 3 consiste à adopter un nouveau règlement budgétaire et financier lié au passage à la comptabilité M57 pour la collectivité ;
- la délibération 4 consiste à fixer le forfait pour les écoles privées, notamment le solde pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- la délibération 5 prévoit d'aller recruter des animateurs et des adjoints administratifs pour les accueils collectifs de mineurs qui sont prévus cet été ;
- la délibération 7 prévoit d'autoriser la Ville à procéder à l'acquisition aux enchères de nouvelles œuvres pour venir enrichir les collections du musée ;
- la délibération 8 prévoit la création d'un emploi non-permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour les fonctions de médiatrice culturelle au sein du cinéma Le Flandria, en lien avec la Région Hauts-de-France ;
- la délibération 9 lance la procédure d'extension du cimetière de Bailleul centre-ville ;
- la délibération 10 prévoit l'officialisation de la position favorable de la Ville quant à la création d'un crématorium et d'un site cinéraire à Bailleul. C'était une demande du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Dunkerque pour actualiser cette délibération qui manquait à la gestion administrative de leurs dossiers en sous-préfecture. J'ajoute sur cette délibération – pour être complètement précis, vous savez que je souhaite être précis auprès de vous – que dans la délibération que vous avez reçue, il faut changer un adjectif dans la conclusion de la délibération, mais je pense que vous l'aurez toutes et tous déjà noté, puisque nous avons mis dans la conclusion d'approuver le principe de la création d'un crématorium et d'un site funéraire. Or, il ne s'agit pas d'un site funéraire, mais d'un site cinéraire. La délibération sera mise aux voix avec cette modification ;
- la délibération 13 qui consiste à attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au comité des fêtes de La Crèche pour l'organisation du Carnaval des hameaux 2023.

Donc, je mets aux voix ces délibérations. Qui vote pour ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité, comme toutes les délibérations de ce soir, je vous remercie.

Je vous propose de passer aux questions diverses. Il y avait une première question que souhaitait poser Mme CREPEL. Je vous passe la parole.

Bénédicte CREPEL : Merci beaucoup, M. le Maire.

Ce sera une question sur la fiscalité 2022 et notamment la hausse du foncier bâti qui a été votée l'année passée pour la Communauté de communes. En ayant deux vice-présidents à la Communauté de communes, on vous a envoyé les questions pour obtenir des réponses. Les questions, on voudrait savoir :

- quel est le produit fiscal prévisionnel issu de la hausse de fiscalité et notamment le poids de Bailleul dans cette hausse ?
- Quels sont les projets finançables par l'intercommunalité sur la Ville de Bailleul ? J'ai bien compris que l'appel à manifestation d'intérêt pour la Cité de la bière était porté par la CCFI, donc j'ai déjà un élément de réponse, il y en a peut-être d'autres.
- À quoi va servir cette nouvelle ressource fiscale au niveau de l'intercommunalité ?

M. le Maire : Merci.

M. LEGROIS.

Christophe LEGROIS : Mme CREPEL, question hautement intéressante, mais des questions qui relèvent aussi du Conseil communautaire. En l'occurrence, il me semble que vous avez un élu qui doit vous représenter au Conseil communautaire. Ces questions peuvent être posées – il se réunit régulièrement – à ce moment-là. Malgré tout, pour satisfaire votre curiosité, je vais quand même y répondre ou tout au moins tenter d'y répondre.

Concernant le fonctionnement sur cette augmentation, il y a un atelier fiscal qui opère régulièrement sur le sujet pour travailler sur les projets de territoire à financer. L'augmentation est de 2,4 millions d'euros. Ces ateliers se poursuivent régulièrement, et vous le savez comme moi, les circonstances peuvent changer, donc les investissements, eux aussi, doivent s'adapter. En l'occurrence, c'est un travail qui est fait régulièrement. Encore une fois, vous avez votre représentant qui a toute la légitimité pour poser des questions sur le sujet.

Concernant les projets finançables, vous l'avez dit, si nous avons la réussite de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur la Cité de la bière effectivement, c'est un projet qui sera finançable pour partie, puisque c'est quand même une somme extrêmement importante, mais pas seulement. Il y a également :

- la Friche Texti ;
- la Maison de mobilité à moyen terme qui verra le jour ;
- la poursuite des programmes de voirie. Heureusement que nous n'avons plus la compétence de la voirie, sinon je pense que le budget serait encore plus difficile ;

- les pistes cyclables, je pense notamment à une rue qui m'intéresse particulièrement, c'est la rue d'Ypres et la route Locre ;
- les serveurs mutualisés, mais pas que. Je vous en parlerai lors d'une délibération au budget primitif. Si nous avons dû changer nos serveurs ici en Mairie de Bailleul, cela n'aurait pas été possible, encore plus dans les circonstances actuelles. Nous sommes allés chercher – et vous le savez bien, comme je suis vice-président en charge de la mutualisation – la possibilité d'aller chercher des fonds européens que nous n'aurions pas pu faire nous-mêmes. C'est le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui va financer l'investissement à hauteur de 60 %, pour l'ensemble des communes de la CCFI. On n'est pas seuls et on y va avec eux.

Sur les projets, il y avait « finançables » et « financés ». J'ai envie de dire « financés », si nous n'avions pas fait cette décision, ce serait 10 millions d'euros de recettes que nous n'aurions pas. Si vous voyez le programme de voirie, de pistes cyclables pour l'ensemble des communes, cela n'aurait pas été possible. Je prends un exemple. C'est extrêmement important d'avoir pu le faire. En tous les cas, cela a été mûrement réfléchi. Encore une fois, nous avons été à la limite inférieure de ce que nous pouvions faire, mais c'était le moment de le faire. Si nous avons l'ambition de faire en sorte que cela se passe mieux, notamment dans nos villes en termes de voirie, de sécurité, de pistes cyclables et d'environnement, c'était le moment de le faire.

Voilà, Mme CREPEL, si j'ai répondu à vos questions. Il ne faut pas hésiter à ce que vous puissiez vous faire représenter en Conseil communautaire.

M. le Maire : Merci, M. le premier adjoint.

Mme DUCOURANT, c'est cela ? Allez-y, c'est vous qui aviez cette question-là. Je vous en prie.

Émilie DUCOURANT : Merci, M. le Maire.

Ma question porte sur la fiscalité des déchets. Même si je sais que la REOMi, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative est le fruit d'une politique intercommunale, décidée en CCFI, elle touche toutefois directement aussi le budget de la Mairie puisque, vous l'avez signalé tout à l'heure, 100 000 € seront maintenant directement issus du budget communal et évidemment, le budget des Bailleulois et des Bailleuloises avec une emprise importante sur les budgets des ménages aux plus faibles revenus. C'est pourquoi je pense qu'il est important d'en parler en Conseil municipal, même si ce n'est pas une décision municipale. Je sais que nous sommes représentés et c'est pourquoi je me permets de poser la question ici.

Le produit prévisionnel global de la fameuse redevance de la REOMi sera-t-il le même que le produit fiscal de la TOM, c'est-à-dire la taxe d'ordures ménagères qui avait cours jusqu'à maintenant ? Est-ce que les structures financeront leurs besoins si le produit n'est pas à la hauteur de la taxe ? C'est un peu l'inquiétude, puisque c'est la première année. Quelles sont les perspectives quant au financement des déchets ? Je voudrais

parler en particulier des difficultés que pourraient rencontrer les ménages les plus précaires ou tout simplement les familles avec des faibles moyens. Est-il envisagé d'accompagner ces difficultés de paiement ? Comment cela s'intègre-t-il au budget global de la REOMi ? Merci de m'apporter des éléments de réponse si vous en avez.

M. le Maire : M. LEGROIS.

Christophe LEGROIS : Juste une précision, c'est bien la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais pas la TOM – qui serait réducteur en termes de terme, auquel cas sur les 100 000 €, ne faisons pas l'amalgame, les 100 000 €, cela concerne les déchets de la Municipalité. Cela n'incombe pas aux habitants.

Concernant les habitants, bien évidemment que la recette attendue est inférieure à la TEOM. Elle est inférieure de façon très significative, mais on passe de 13,9 millions d'euros à 12,4 millions d'euros, pourquoi ? Parce qu'on a le principe quand même de la réduction des déchets. On a toute la pédagogie qui s'associe à cela et on voit déjà les premiers chiffres où il y a énormément moins de levées que par le passé. Cela veut dire des dépenses amoindries. La TEOM était affectée sur les impôts des habitants, puisque c'était sur la taxe foncière qui n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2023. C'est quand même 8 % en moins sur la feuille d'impôt. Je n'ai pas de boule de cristal pour vous dire ce que cela va être, bien évidemment, sur les résultats de fin d'année. Laissez le temps au système de s'installer. Il est installé réellement depuis le 1^{er} janvier et nous sommes au mois de mars, mais les premiers chiffres sont extrêmement significatifs où on voit qu'il y a beaucoup moins d'enlèvements de déchets. Les gens sont responsables, néanmoins – il faut le dire, par exemple, l'enlèvement des déchets par incivilité incombe à la Municipalité. C'est un coût supplémentaire. Il faut absolument qu'on lutte contre les incivilités. C'est un domaine qui nous préoccupe et qui embarrasse aussi la mémoire de mon téléphone portable en WhatsApp, parce qu'on en a tous les jours. Chacun sait ici que je suis farouchement opposé au WhatsApp.

C'est un sujet qui nous préoccupe bien évidemment. On est tous aussi spectateurs de cela, mais encore une fois, je peux vous le dire, j'étais aussi un peu dubitatif par rapport à tout cela, mais on voit les résultats. Déjà maintenant, on voit les résultats. On sent bien qu'il y a une vraie prise de conscience sur la gestion des déchets. C'est plutôt bien.

Sur les produits attendus, c'était votre question : « Comment les structures financeront-elles leurs besoins si le produit attendu est inférieur aux ressources fiscales ? » C'est un cabinet spécialisé qui s'appelle Exfilo qui, sur la base des retours d'expérience des collectivités, a établi des hypothèses. Les hypothèses, comme je vous l'ai dit précédemment, sont principalement axées sur une baisse de la fréquentation des présentations de bacs. Je ne sais pas comment vous le faites chez vous, mais pour moi en tout cas, j'ai dû présenter deux bacs depuis le début de l'année et j'ai fait des efforts, c'est vrai. Il faut les faire. Cela veut dire qu'on sait qu'il y aura forcément beaucoup moins d'enlèvements, notamment et principalement sur les poubelles noires. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais les poubelles noires quand même, on en met beaucoup moins qu'avant. Il faut laisser le temps au temps, que les choses se fassent. Je

suis très confiant sur le fait qu'on aura des coûts moindres par rapport à cette redevance incitative.

Sur la partie augmentation de la redevance, il n'y a pas d'augmentation prévue. S'il devait y avoir une augmentation, ce serait, de toute façon, abondé par le budget principal de la CCFI. Donc pour l'instant, il n'est pas prévu d'augmentation. Ce n'est pas dans le sens de ce que nous souhaitons.

Pour la question sociale, c'est un vrai sujet et auquel nous sommes, M. le Maire et moi-même, attachés auprès de la CCFI. C'est une question qui a été posée en Conseil des maires et qui n'a pas d'écho en tout cas favorable sur le sujet. Il y a plusieurs raisons, mais la principale est une question d'équité. C'est l'équité devant le service public des ordures ménagères, comme pour l'eau potable ; l'eau potable, il n'y a pas de différence de tarification sociale. L'assainissement, c'est pareil. On ne peut pas être hors du système qui est au service public. Il n'y a pas de principe. En plus, ce sera un *one shot*, puisque cela va être difficile à gérer, c'est-à-dire qu'à un moment donné, vous dites : « Je suis en difficulté financière » puis l'année suivante : « Je retrouve un travail, cela va mieux, etc. » Imaginez cela et vous le dupliquez sur l'assainissement et sur l'eau potable. Enfin aujourd'hui, ce n'est pas... Ou alors il faut changer radicalement le système.

Voilà pour les réponses que je voulais vous apporter, mais que vous pourrez avoir en Conseil communautaire.

M. le Maire : Merci.

C'est vrai qu'il y a aussi un principe simple des finances publiques, c'est qu'aujourd'hui, le budget de la redevance incitative est un budget annexe du budget principal de la CCFI. Les budgets annexes sont obligatoirement à l'équilibre. Si, aujourd'hui, il devait y avoir des dépenses plus importantes que ce qui était prévu, c'est nécessairement le budget principal de la CCFI qui viendrait abonder le budget annexe de la redevance incitative. C'est un principe de finance publique.

Sur la question de la tarification sociale, c'est vrai que c'est un sujet que nous avons souhaité porter en Conseil des maires et qu'il y a un principe simple d'égalité devant le service public, dont font partie les ordures ménagères. Mettre en place une tarification sociale consisterait à une rupture de ce principe d'égalité. Même si on pouvait imaginer une telle mise en œuvre, elle ne pourrait jamais être pérenne, donc la problématique se poserait nécessairement au bout d'un, deux ou trois ans au cours desquels on aura expérimenté cette tarification sociale.

Voilà quelques éléments de réponse sur ce sujet. Je crois qu'il y a une dernière question qui sera posée par M. DEPLANCKE.

Maxime DEPLANCKE : Merci.

Nous souhaitons vous alerter sur la dangerosité du dispositif d'écluse pour les cyclistes, mis en place rue Pharaon de Winter. Selon la FUB, la Fédération des usagers de la bicyclette, ces dispositifs destinés à faire ralentir les véhicules en n'en laissant passer qu'un seul à la fois dans l'un ou l'autre sens, avec une priorité donnée à l'un des sens, sont des aménagements favorables aux cyclistes quand ces derniers disposent d'une continuité cyclable de chaque côté de l'écluse. S'il n'y en a pas, comme c'est le cas à Bailleul, ces aménagements peuvent être dangereux, car les automobilistes tendent à s'imposer sur les cyclistes et se retrouver pare-choc contre guidon – j'en ai eu l'expérience. Est-il envisagé de revoir cette installation pour assurer la sécurité de toutes et de tous ?

M. le Maire : M. FURLAN.

Emmanuel FURLAN : M. DEPLANCKE, ce dispositif en place depuis huit mois a été installé suite au constat de vitesse excessive rue Pharaon de Winter. Le choix de la double écluse, validé par le Département, a été fait pour bien marquer la volonté de la Commune d'apaiser la vitesse en agglomération. Les véhicules rentrants ne sont pas prioritaires et doivent laisser passer les sortants. Le régime de priorité doit être appliqué et respecté par tous, et empêcher les conflits donc, les face-à-face. Mais à cause des automobilistes indisciplinés, un traçage prolongeant le couloir vélo est programmé, mais en raison des conditions climatiques, il n'a pas pu être réalisé. On pense le réaliser vers le 1^{er} avril dans le cadre de la campagne de marquage au sol. Notre objectif ici, comme ailleurs, est de lutter contre la vitesse excessive des automobilistes et de protéger les cyclistes.

M. le Maire : Merci, M. FURLAN.

Je crois que nous avons fait le tour des différentes questions que vous souhaitiez poser. Ceci clôt notre séance du Conseil municipal. Je vous remercie à nouveau pour votre participation. Merci à celles et ceux qui ont pu nous suivre. Je vous souhaite une très belle soirée. Nous nous retrouvons donc le 13 avril prochain avec notamment le vote du budget primitif 2023.

Merci et à bientôt.

23/014 – Compte rendu des décisions municipales

Le Conseil municipal a été informé du compte rendu des décisions municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 15.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Florent VANDENABEELE

Antony GAUTIER